

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33

Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Web : <http://www.sntrs.net>

ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Jean Omnès - Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL - Périodicité : mensuelle

24ème Congrès du SNTRS-CGT

26,27,28,29 NOVEMBRE 2002

AU SIEGE DE LA CGT A MONTREUIL—93 SEINE-SAINT-DENIS

RECHERCHE PUBLIQUE :

Un projet de budget 2003 catastrophique !

Agissons tous ensemble !

La politique du gouvernement est résumée dans ses choix budgétaires : réduire les moyens consacrés à l'éducation, au développement des connaissances et à la culture et accroître les moyens pour la répression et l'armement.

Pour la recherche, les chiffres révèlent l'ampleur de l'attaque contre le service public. Les EPST sont particulièrement touchés par les annonces de coupes budgétaires.

Le gouvernement se livre, dans la présentation de ce projet de budget, à une véritable escroquerie.

Le ministère annonce, pour le Budget Civil de Recherche et de Développement (BCRD), une hausse des moyens de 5,3%. Pour aboutir à ce chiffre, il compte les crédits non utilisés en 2002 et les ressources propres des organismes et des laboratoires.

Si nous comparons les chiffres 2002 et 2003 affichés dans le « bleu » du projet de budget, c'est une baisse des Crédits de Paiement (CP)¹ qui est programmée.

L'évolution des CP pour 2003 est de -5,14% pour le BCRD. Pour les seuls EPST la baisse est de 13,3% ! En détail cela donne : CNRS -17,3, INSERM -9,7, INRA -13,9, IRD -7,5 et pas de changement pour l'INRETS, l'INED, le Cemagref et le LCPC. Le seul EPST bénéficiant d'une progression de ses CP est l'INRIA +12,2%.

Le gouvernement veut contraindre les organismes à utiliser leurs **crédits non utilisés** en 2002 et leurs moyens propres pour retrouver, globalement, le niveau de CP de 2002 !

Les crédits de paiement du CNRS, si l'on tient compte de l'inflation ont baissé de 22% depuis 1993.

Les Autorisations de Programmes (AP)² progressent de 1,17% pour l'ensemble du BCRD et restent au même niveau qu'en 2002 pour tous les EPST.

Alors que les AP des EPST restent au niveau de 2002, le **Fonds National de la Science (FNS)** voit ses Autorisations de Programmes augmenter de 42,3%. Celui-ci va donc peser plus encore sur la programmation des recherches des organismes. Ses crédits représentent 47,5% des AP et 38%

des CP du CNRS et dépassent ceux de l'INSERM par exemple.

Les Dépenses Ordinaires (DO)³ progressent de 5,91% sur l'ensemble du BCRD et de seulement 0,65% pour les EPST (+0,14 pour le CNRS, +1,05 pour l'INSERM, +0,58 pour l'INRA, +0,58 pour l'IRD, +1,65 pour l'INRETS et +8,25 pour l'INRIA). Au total, les moyens de paiement des EPST (DO+CP) baissent globalement de 2,2% mais baissent pour le CNRS, l'INSERM, l'INRA et l'IRD.

En ce qui concerne l'emploi

150 suppressions de postes de chercheurs sont programmées dans les EPST. C'est le CNRS qui paye le plus lourd tribut, puisqu'il aurait 137 postes de chercheurs de moins (-16 à l'INRA, -6 à l'IRD), alors que l'INRIA bénéficierait de 12 créations.

Et, malgré cela, le ministère affirme maintenir un taux de renouvellement de 3% pour les chercheurs. Or, au CNRS, si l'on tient compte des postes libérés et des suppressions programmées, le taux pour 2003 ne sera que de 1,6% !

A noter que le CNRS pour la première fois voit le nombre d'emplois statutaires de chercheurs baisser.

100 postes d'ITA seraient créés dans les EPST (45 au CNRS, 23 à l'INSERM, 5 à l'IRD et 27 à l'INRIA).

Rappelons que ces postes comme ceux qui sont libérés, subiront la loi du redéploiement. Dans le même temps, à l'IN2P3 (CNRS), la direction semble vouloir programmer la disparition à terme des personnels de catégories B et C au profit de la sous-traitance.

Est-il besoin de rappeler que nous sommes aujourd'hui plus loin du compte encore, en ce qui concerne les besoins en emploi chercheurs et ITA (développement de la recherche, amélioration des conditions de travail, compensation RTT, résorption de la précarité) ?

Cette politique aura des répercussions négatives sur les possibilités de promotions notamment pour les chercheurs.

Suite page 3

SOMMAIRE

- Pages 1-3 *Edito* **RECHERCHE PUBLIQUE :** *Par Jean OMNES*
un projet de budget catastrophique ! Agissons tous ensemble !
- Pages 3 à 7 **Projet de budget EPST et hors EPST 2003, Autres affectations de crédits, Emplois dans les EPST 2002 et transformations d'emplois (bilan créations-suppressions), Evolution de quelques lignes de dépenses dans les D.O. (EPST-2003)**
- Pages 8-9 **ELECTIONS aux CAP du CNRS 2002 :** commentaires et résultats.
Les élus chercheurs et ITA du SNTRS : la liste comportant les coordonnées téléphoniques, mël et adresses des élus a été adressée à tous les adhérents par mël.
- Pages 10-11 **Compte rendu du CSD SHS CNRS extraordinaire-4/9/02-par Jean-Paul LACHARME**
- Page 12 **PREPARATION DU 24ème CONGRES DU SNTRS-CGT 2002 DANS LES SECTIONS :**
- Pages 12 à 14 **SECTION BORDEAUX :** introduction au débat de l'AG et compte rendu d'activité de la section. *par Jacques AUDIN*
- Page 15 **CONGRES REGIONAL PROVENCE :** bref compte rendu *par Jean-Paul LACHARME*
Ne pouvant diffuser les 20 à 25 pages du compte rendu dans le BRS, nous avons adressé ce document intégral aux membres de la CE et aux secrétaires de Sections et régions.
- Page 16 **TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR L'ORGANISATION ET VOTRE INSCRIPTION AU CONGRES**
PETITE ADRESSE AUX DELEGUES AU CONGRES : Afin de nous faciliter la tâche d'organiser au mieux pour vous accueillir voici quelques infos à lire attentivement et quelques documents à conserver précieusement jusqu'à votre arrivée au Congrès !
ADRESSER AU PLUS VITE VOTRE FICHE D' INSCRIPTION A MARIE
à l'adresse électronique suivante : sntrsmc@vif.cnrs.fr
Merci de nous aider à cerner au plus vite les effectifs du congrès.. **Le secrétariat : ANNIE**
- Pages 17 à 21 **L'HORREUR EPISTEMOLOGIQUE** *par Jean-Pierre BAZIN et Carlos LABAT*
- Page 22 **RECRUTEMENT DES HANDICAPES**
Compte rendu de la réunion « handicap recrutement » du CNRS du 7/6/02
par Françoise CORNIERE
- Pages 23 à 35 **TRIBUNE LIBRE... TRIBUNE DE DISCUSSION 24ème CONGRES...**
- Page 23 **Embaucher une personne handicapée dans son labo ? OUI..., pourquoi pas ??? ...mais...** *par Anita PRIGENT*
- Pages 24 à 26 **Contribution au congrès du SNTRS: l'action syndicale après le 11 septembre.** *par Jean-Paul LACHARME*
- Page 27 **Compte rendu d'un colloque sur l'éthique dans les organismes de recherche** *Par Gwen TERRENOIRE*
- Pages 23 à 35 **Dans le cadre de la discussion prévue au Congrès sur l'évaluation, voici une réflexion de la section de Lille pour les dossiers de carrières** *Par Gérard PONCHEL*
- Pages 32 à 33 **A propos du projet de «Pôle d'Astrophysique Spatial d'Ile de France regroupant la Fédération d'Astrophysique d'Ile de France et l'Observatoire de Paris. »** *Par la section IAS ORSAY*
- Page 33 **RECTIFICATIF DOC CONGRES RAPPORT D'ACTIVITE : Caes** page 5 BRS 381.
- Pages 34-35 **Retraites : Jospin ou Raffarin, ne nous laissons pas mener en bateau**
- Page 36 **CREF : des milliers de fonctionnaires lésés.** *Par René MALZIEU-*
- Page 37 **ARRETONS LA GUERRE AVANT QU'ELLE NE COMMENCE !**
- Page 38 **INDECOSA : L'avenir d'EDF et de GDF c'est aussi l'affaire des usagers !**

AUX ELUS DES CAP CNRS chercheurs et ITA du SNTRS : grand merci à tous nos candidats et aux camarades non réélus pour leur travail remarquable, félicitation et bon courage à cette nouvelle équipe d'élus pour la tâche qu'ils entreprennent... Bravo !

Le ministère annonce aussi **420 créations de postes d'Enseignants Chercheurs et 700 d'IATOS.**

Mais là aussi l'examen du « bleu » du budget de l'Enseignement supérieur fait apparaître au total non pas 1120 créations mais 921 exactement !

Le gouvernement veut aussi créer **400 CDD** (à 2050 euros par mois) pour les post-docs.

Il faut rapprocher deux des lignes budgétaires pour rendre les choses plus claires encore : le montant que représente l'économie faite en supprimant les postes de chercheurs (5 037 000 euros) est à comparer avec celui de la dépense pour les CDD post-docs (6 516 000 euros). Les suppressions de postes de chercheurs financeraient donc les CDD. Cependant, selon la direction du CNRS, leur financement par des moyens budgétaires supplémentaires ne semble pas complètement assuré !

De ce point de vue Bréchet, le directeur général de l'INSERM dit clairement ce que le ministère ne dit pas encore tout haut (*La Recherche* du mois d'octobre): il propose un recrutement sur poste plus tardif (entre 35 et 40 ans) et en amont de mettre en place un statut de Post-doc sur contrat. La mise en place de 400 CDD est le premier pas significatif en ce sens.

Il va plus loin encore : il propose pour les chercheurs et les ingénieurs un salaire en deux parties : 2/3 de traitement de fonctionnaire et 1/3 de rémunération sur contrat !

Les crédits pour les **allocations de recherche** progresseraient de 5,5%.

Si la progression est significative elle est loin là aussi de correspondre aux besoins.

La ministre affiche l'objectif de 3% du PIB affecté à la dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD)⁴

Cela est plutôt douteux au moment où la dépense publique civile baisse et où certaines entreprises telles que Aventis veulent se désengager de la recherche.

DIRE QUE CE PROJET DE BUDGET EST INACCEPTABLE EST UN EUPHEMISME

Il traduit une volonté de réduire la place et le rôle des EPST dans l'organisation de la recherche française. Il est un véritable danger pour l'avenir des EPST et de la recherche publique. Un tel budget, avec la poursuite de la politique de disciplines prioritaires, risque d'être catastrophique pour nombre de celles qui ne le sont pas.

Le gouvernement va au bout de la logique initiée par Allègre en 1998 et concrétisée notamment dans la loi sur l'innovation : soumission du service public de recherche à la stratégie gouvernementale et aux intérêts des entreprises, dans le cadre de la politique européenne. Le gouvernement passe aujourd'hui à un renforcement du pilotage par les contrats.

Il ne faudrait donc pas considérer ce budget comme un phénomène passager : c'est une politique de long terme qui se met en place.

AGIR EST URGENT !

Face à une telle agression nous devons mettre tout en œuvre pour mobiliser les personnels chercheurs et ITA.

Les syndicats se sont rencontrés le 2 octobre. Ils ont décidé d'organiser partout des AG pour informer largement les personnels et préparer, avec eux, l'action.

Nous devons poursuivre et amplifier l'action pour combattre ce budget scandaleux, tout en continuant d'agir pour nos revendications en matière de crédits et d'emplois, de carrières et de développement de la recherche publique.

Jean OMNES

1 Crédits de paiement : moyens financiers annuels de fonctionnement des organismes.

2 Autorisations de Programmes : autorisations d'engagement des dépenses. Celles-ci doivent être couvertes chaque année par des crédits de paiement.

3 Les dépenses Ordinaires sont constituées essentiellement de la masse salariale

4 DIRD : ce sont toutes les dépenses de recherche, publiques et privées, civiles et militaires faites en France.

PROJET DE BUDGET 2003 DES EPST				
(Dans ces tableaux les sommes sont exprimées en euros).				
CNRS				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	340583000	411856000	-71273000	-17,31
Autorisations de programmes (AP)	457179000	457179000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	1759501513	1757098647	2402866	0,14
Le budget total du CNRS (DO+CP)	2100084513	2168954647	-68870134	-3,18
INSERM				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	107843000	119386000	-11543000	-9,67
Autorisations de programmes (AP)	124706000	124706000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	329368953	325944406	3424547	1,05
Le budget total de l'INSERM (DO+CP)	437211953	445330406	-8118453	-1,82
INRIA				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	34315000	30584000	3731000	12,20
Autorisations de programmes (AP)	37579000	37579000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	71834575	66361560	5473015	8,25
Le budget total de l'INRIA (DO+CP)	106149575	96945560	9204015	9,49

INRA				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	75093000	87251000	-12158000	-13,93
Autorisations de programmes (AP)	96913000	96913000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	468702223	466017055	2685168	0,58
Le budget total de l'INRA (DO+CP)	543795223	553268055	-9472832	-1,71
IRD (ORSTOM)				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	28033000	30302000	-2269000	-7,49
Autorisations de programmes (AP)	31315000	31315000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	136842168	136018177	823991	0,61
Le budget total de l'IRD (DO+CP)	164875168	166320177	-1445009	-0,87
INRETS				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	6763000	6763000	0	0,00
Autorisations de programmes (AP)	7333000	7333000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	29253605	28779024	474581	1,65
Le budget total de l'INRETS (DO+CP)	36016605	35542024	474581	1,34
INED				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	4038000	4037000	1000	0,02
Autorisations de programmes (AP)	4102000	4102000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	10387398	10280515	106883	1,04
Le budget total de l'INED (DO+CP)	14425398	14317515	107883	0,75
CEMAGREF				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	5902000	5900000	2000	0,03
Autorisations de programmes (AP)	6610000	6610000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	35902349	35417247	485102	1,37
Le budget total du Cemagref (DO+CP)	41804349	41317247	487102	1,18
LCPC (Labo Central des Ponts & Chaussées)				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	7125000	7125000	0	0,00
Autorisations de programmes (AP)	7912000	7912000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	34977207	34750985	226222	0,65
Le budget total du LCPC (DO+CP)	42102207	41875985	226222	0,54
Total EPST				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	609695000	703204000	-93509000	-13,30
Autorisations de programmes (AP)	773649000	773649000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	2876769991	2860667616	16102375	0,56
Total EPST (DO+CP)	3486464991	3563871616	-77406625	-2,17
PROJET DE BUDGET 2000 HORS EPST				
CEA (Recherche)				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	57168000	57168000	0	0,00
Autorisations de programmes (AP)	57168000	57168000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	444804600	442423000	2381600	0,54
Le budget total (DO+CP)	501972600	499591000	2381600	0,48
BRGM (Recherche)				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	14992000	14885000	107000	0,72
Autorisations de programmes (AP)	14992000	14992000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	38157714	37779915	377799	1,00
Le budget total (DO+CP)	53149714	52664915	484799	0,92
CIRAD				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	23960000	24462000	-502000	-2,05
Autorisations de programmes (AP)	24460000	24460000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	92514066	91598085	915981	1,00
Le budget total (DO+CP)	116474066	116060085	413981	0,36

CNES				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	977471000	1013024000	-35553000	-3,51
Autorisations de programmes (AP)	977471000	995492000	-18021000	-1,81
Dépenses ordinaires (DO)	139490851	139490851	0	0,00
Le budget total (DO+CP)	1116961851	1152514851	-35553000	-3,08
IFREMER				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	70819000	70219000	600000	0,85
Autorisations de programmes (AP)	70156000	68899000	1257000	1,82
Dépenses ordinaires (DO)	82298471	81483635	814836	1,00
Le budget total (DO+CP)	153117471	151702635	1414836	0,93
ADEME				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	15297000	18907000	-3610000	-19,09
Autorisations de programmes (AP)	19669000	19669000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	7818895	7741480	77415	1,00
Le budget total (DO+CP)	23115895	26648480	-3532585	-13,26
Institut Polaire (ex IFRTP)				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	5868000	5348000	520000	9,72
Autorisations de programmes (AP)	6496000	5366000	1130000	21,06
Dépenses ordinaires (DO)	11250172	11165200	84972	0,76
Le budget total (DO+CP)	17118172	16513200	604972	3,66

Autres Affectations de crédits				
Fonds de la Recherche et de la Technologie (FRT)				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	94820000	104426000	-9606000	-9,20
Autorisations de programmes (AP)	197000000	152449000	44551000	29,22
Fonds National de la Science (FNS)				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	129500000	114336000	15164000	13,26
Autorisations de programmes (AP)	216944000	152449000	64495000	42,31
Comité d'Evaluation de la Recherche				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Personnels	382970	382495	475	0,12
Fonctionnement	304898	304898	0	0,00
Instituts Pasteur				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Subvention	67389627	67389627	0	0,00
Intitut Curie				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Subvention	5944587	5944587	0	0,00
Aeance Nationale de Recherche sur le SIDA				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Subvention	36740213	36740213	0	0,00
Information et Culture Scientifique et Technique				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	1220000	1220000	0	0,00
Autorisations de programmes (AP)	1220000	1220000	0	0,00
Autres				
Ligne budgétaire	PLF2003	LFI 2002	Différence	%
Allocations de Recherche	232218831	214395748	17823083	8,31
Bourses d'Information Scientifique et Technique	0	1219582	-1219582	-
CIFRE	34771627	29422660	5348967	18,18
Conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs	5336000	5336000	0	0,00
Accueil de chercheurs post-doctorants	10068342	3551592	6516750	183,49

Emplois dans les EPST 2002 (Bilan Créations-Suppressions)

Grades	CNRS		INSERM		INRA		IRD		Cemagref		INED		INRIA		INRETS		LCPC		Totaux
	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	
DRCE																			0
DR1																			0
DR2		-50				-3		-1											-54
CR1		-45						-5					6						-44
CR2		-42				-13							6				-3		-52
Total CH	0	-137	0	0	0	-16	0	-6	0	0	0	0	12	0	0	0	0	-3	-150
IR0																			0
IR1			2										2						4
IR2	17		5				1						5						28
IE0																			0
IE1			2										2						4
IE2			6				1						5						12
AI	28		7				1						4						40
TCE			1										1						2
TCS													2						2
TCN							2						5						7
AJTP													1						1
AJT																			0
AGT																			0
Total ITA	45	0	23	0	0	0	5	0	0	0	0	0	27	0	0	0	0	0	100
Total Gal	45	-137	23	0	0	-16	5	-6	0	0	0	0	39	0	0	0	0	-3	-50

Transformations d'emplois dans les EPST 2002 (Bilan Créations-Suppressions)

Grades	CNRS		INSERM		INRA		IRD		Cemagref*		INED		INRIA		INRETS		LCPC		Totaux
	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	
DRCE			2																2
DR1	20		9		11				2								1		43
DR2		-20		-11											3			-1	-29
CR1									3						3				6
CR2						-11			3	-4						-6			-18
Total CH	20	-20	11	-11	11	-11	0	0	8	-4	0	0	0	0	6	-6	1	-1	4
IR0																			0
IR1																			0
IR2	4																		4
IE0																			0
IE1																			0
IE2																			0
AI	24																		24
TCE																			0
TCS																			0
TCN	9																		9
AJTP																			0
AJT																			0
AGT										-4									-4
TPN		-37																	-37
Total ITA	37	-37	0	0	0	0	0	0	0	-4	0	0	0	0	0	0	0	0	-4
Total Gal	57	-57	11	-11	11	-11	0	0	8	-8	0	0	0	0	6	-6	1	-1	

Auxquelles s'ajoutent 12 transformations d'emplois dans les corps du LCPC.

* A noter que 4 postes d'AGT du Cemagref sont transformés en postes de chercheurs (1 DR1 et 3 CR2).

Evolution de quelques lignes de dépenses dans les D.O. (EPST- 2003)

Type de dépenses	CNRS		INSERM		INRA		IRD		Cemagref		INED		INRIA		INRETS + LCPC		Ministère		Total
	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	
GVT(1)	158697		771569		531681		422916		154981		95085		344190		386291				4293689
Ajustement des crédits aux « besoins »																	170546		170546
Incidences Revalorisations 2002 (Pt F. Publ.)(2)	201377		390941		549752		104950		48075		11798		71178		73264				3263733
Passage TPN--> ITA (3)		-292356																	-292356
Incidences des Créations d'emplois 2002	199642		1401677		1897351				78870				4033275		140702				9548299
Suppressions d'emplois chercheurs		-4361826			-437691		-163241								-74678				-5037436
Créations d'emplois chercheurs													338004						338004
Créations d'emplois ITA	114366		621444				97901						686368						2549376
Transformation d'emplois chercheurs	355139		246916		144075				83324						135872				965326
Transformation d'emplois ITA															19352				19352
Transformation de postes ITA en postes chercheurs (4)									119852										119852

Toutes les sommes sont exprimées en euros.

- (1) Dépenses supplémentaires liées à l'évolution des carrières des personnels en place,
- (2) Dépenses 2002 générées par les revalorisations du point d'indice en 2001 et par les points d'indice attribués en 2001,
- (3) Transformation de 28 postes de TPN (IN2P3) en 28 postes d'ITA,.
- (4) Il s'agit de la transformation, au Cemagref, de 4 postes d'AGT en 4 postes de chercheurs,

Elections aux CAP du CNRS

Vous trouverez ci-après les résultats des élections (1^{er} et 2^{ème} tours).

Parmi les caractéristiques de ces élections, l'une d'entre elles est commune à toutes les élections ces dernières années : **la forte abstention**, à tel point que pour les élections aux CAP (où le quorum est requis) un second tour a été nécessaire pour les corps de chercheurs et pour les AJT, AGT et AJA. Le taux d'abstention est de 47,7% chez les ITA et 51,8% chez les chercheurs. La moitié des chercheurs et ITA ne participent pas à ce scrutin essentiel en terme de représentativité syndicale.

Chez les ITA le scrutin se traduit par une baisse en voix et en % pour tous les syndicats sauf le SNPTES qui est le bénéficiaire de cette élection (+4 pts). Le SNTRS baisse de 2,6 pts, la CFTD de 0,4, le SNIRS de 0,8 et FO de 0,5.

SUD qui se présentait dans le seul corps de AJT, ne recueille que 0,3% des voix ITA. Ce qui devrait rendre plus difficile sa reconnaissance comme syndicat représentatif au CNRS.

Il est aussi important de rappeler qu'il y a trois ans notre syndicat avait fortement progressé chez les ITA (+6,6pts).

Chez les chercheurs le principal perdant est le SNCS (-4,3pts). Cela au bénéfice du SNIRS (+3pts), du SNTRS (+1,64) et du SGEN (+0,3pts). FO perd 0,6pts. Pour ce qui concerne notre syndicat c'est un résultat encourageant.

L'imbrication de plus en plus grande des unités CNRS dans l'Université explique pour partie la poussée du SNPTES depuis plusieurs années. Le contexte politique a certainement eu aussi une part dans les résultats aux CAP.

Une autre caractéristique, pour cette élection aux CAP, est la difficulté de mener campagne, due pour partie à un affaiblissement militant de notre syndicat suite au départ à la retraite de nombreux camarades.

Nous devons examiner les résultats avec attention, notamment dans les régions dès que nous aurons les résultats régionaux.

Nous devons aussi, dans le cadre de la préparation du congrès et au-delà, créer les conditions d'une activité syndicale plus intense et l'émergence de nouveaux militants.

REPRESENTANTS CHERCHEURS ET ITA DU SNTRS-CGT ELUS AUX ELECTIONS DES CAP DU CNRS 2002

CAP CHERCHEURS

DIRECTEURS DE RECHERCHE (2^{ème} tour)

1^{ère} et 2^{ème} classe :

pas de représentant.

CHARGÉS DE RECHERCHE (2^{ème} tour)

1^{ère} classe

pas de représentant

2^{ème} classe

LE CONTEL Olivier (Vélizy) : Titulaire

LEGRESY Benoit (Toulouse) : Suppléant

CAP ITA

INGÉNIEURS DE RECHERCHE (1^{er} tour)

1^{ère} classe

BERRY Jean-Paul (Toulouse) : Titulaire

BADOT Jean-Claude (Paris) : Suppléant

2^{ème} classe

pas de représentant

INGÉNIEURS D'ETUDES (1^{er} tour)

1^{ère} classe

AMIRAULT Jean-Pierre (Poitiers) : Titulaire

LACROIX André (Chizé) : Suppléant

2^{ème} classe

CHAMPAGNAC Jean-Pierre (Toulouse) : Titulaire

LE BRUSQ Jacques (Lyon) : Suppléant

ASSISTANTS INGÉNIEURS (1^{er} tour)

SALIGNIERE Guy (Bordeaux) : Titulaire

PENCOLE Jean-Pierre (Paris) : Suppléant

TECHNICIENS DE RECHERCHE (1^{er} tour)

Classe exceptionnelle

CHAUCHEPRAT J-Pierre (Toulouse) : Titulaire

SCHONT Robert (Orsay) : Suppléant

Classe supérieure

FERRARI Bernard (Grenoble) : Titulaire

BORGET Christian (Orsay) : Suppléant

Classe normale

NARBONI Nathalie (Marseille) : Titulaire

SEMINOR Lucien (Orsay) : Suppléant

ADJOINTS TECHNIQUES (2^{ème} tour)

Adjointes Techniques Principaux

PASCAL Bernard (Paris) : Titulaire

HOULLEBEY Joëlle (Châtenay) : Suppléante

Adjointes Techniques

LECLERC Raphaëlle (Nancy) : Titulaire

BAOUZ Nor-Eddine (Paris) : Suppléant

AGENTS TECHNIQUES (2^{ème} tour)

Agents Techniques Principaux

BERRY Sabine (Villejuif) : Titulaire

VAGNUCCI Jean-François (Orsay) : Titulaire

DUFOUR Stéphane (Strasbourg) : Suppléant

PEILLER Nathalie (Sophia) : Suppléante

Agents Techniques

EUZENOT Gérard (Sophia) : Titulaire

LANGLOIS William (Paris) : Suppléant

ATTACHÉS D'ADMINISTRATION

DE LA RECHERCHE (2^{ème} tour)

pas de représentant

SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION

DE LA RECHERCHE (1^{er} tour)

Classe Exceptionnelle

PINAULT Claude (Brest) : Titulaire

NANINCK Yvette (Orsay) : Suppléante

CAP 2002 Résultats globaux

ITA	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
IR	2419	1309	54,11	24	1285	284	22,10	544	42,33	253	19,69	125	9,73	79	6,15		
IE	3353	1777	53,00	18	1759	534	30,36	687	39,06	282	16,03	146	8,30	110	6,25		
AI	2001	1105	55,22	20	1085	338	31,15	346	31,89	105	9,68	189	17,42	107	9,86		
T	4064	2093	51,50	43	2050	751	36,63	528	25,76	191	9,32	351	17,12	229	11,17		
AJT	887	388	43,74	13	375	141	37,60	78	20,80	19	5,07	51	13,60	66	17,60	20	5,33
AGT	85	35	41,18	1	34	23	67,65							11	32,35		
AAR	163	91	55,83	2	89	13	14,61	53	59,55	16	17,98	7	7,87				
SAR	261	142	54,41	2	140	39	27,86	34	24,29	18	12,86	21	15,00	28	20,00		
AJA	63	19	30,16	0	19							19	100,00				
ITA2002	13296	6959	52,34	123	6836	2123	31,06	2270	33,21	884	12,93	909	13,30	630	9,22	20	0,29
ITA 1999	13650	7257	53,16	133	7124	2397	33,65	2395	33,62	976	13,70	664	9,32	692	9,71		
Différence	-354	-298	-0,83	-10	-288	-274	-2,59	-125	-0,41	-92	-0,77	245	3,98	-62	-0,50	20	0,29

Chercheurs	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	4660	2501	53,67	33	2468	202	8,18	970	39,30	802	32,50	393	15,92	101	4,09
CR	6641	2939	44,26	40	2899	369	12,73	1179	40,67	811	27,98	398	13,73	142	4,90
Cher. 2002	11301	5440	48,14	73	5367	571	10,64	2149	40,04	1613	30,05	791	14,74	243	4,53
Cherch. 1999	11187	5346	47,79	59	5287	476	9,00	2345	44,35	1573	29,75	622	11,76	271	5,13
Différence	114	94	0,35	14	80	95	1,64	-196	-4,31	40	0,30	169	2,97	-28	-0,60

Comparaisons par corps 2002 - 1999

Chercheurs	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SUD	
DR 2002	4660	2501	53,67	33	2468	202	8,18	970	39,30	802	32,50	393	15,92	101	4,09		
DR 1999	4592	2390	52,05	25	2365	136	5,75	1068	45,16	728	30,78	309	13,07	124	5,24		
Différence	68	111	1,62	8	103	66	2,43	-98	-5,86	74	1,71	84	2,86	-23	-1,15		
CR2002	6641	2939	44,26	40	2899	369	12,73	1179	40,67	811	27,98	398	13,73	142	4,90		
CR1999	6595	2956	44,82	34	2922	340	11,64	1277	43,70	845	28,92	313	10,71	147	5,03		
Différence	46	-17	-0,57	6	-23	29	1,09	-98	-3,03	-34	-0,94	85	3,02	-5	-0,13		
ITA	Inscrits	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS	SNCS	SGEN	SNIRS	SNPTES	FO							
IR2002	2419	1311	54,20	26	1285	284	22,10	544	42,33	253	19,69	125	9,73	79	6,15		
IR1999	2375	1220	51,37	16	1204	287	23,84	488	40,53	261	21,68	76	6,31	92	7,64		
Différence	44	91	2,83	10	81	-3	-1,74	56	1,80	-8	-1,99	49	3,42	-13	-1,49		
IE2002	3353	1776	52,97	17	1759	534	30,36	687	39,06	282	16,03	146	8,30	110	6,25		
IE1999	3475	1912	55,02	27	1885	597	31,67	728	38,62	289	15,33	144	7,64	127	6,74		
Différence	-122	-136	-2,05	-10	-126	-63	-1,31	-41	0,44	-7	0,70	2	0,66	-17	-0,48		
AI2002	2001	1105	55,22	20	1085	338	31,15	346	31,89	105	9,68	189	17,42	107	9,86		
AI1999	1883	1085	57,62	15	1070	368	34,39	385	35,98	102	9,53	129	12,06	86	8,04		
Différence	118	20	-2,40	5	15	-30	-3,24	-39	-4,09	3	0,14	60	5,36	21	1,82		
T2002	4064	2091	51,45	41	2050	751	36,63	528	25,76	191	9,32	351	17,12	229	11,17		
T1999	3822	2023	52,93	50	1973	761	38,57	542	27,47	214	10,85	231	11,71	225	11,40		
Différence	242	68	-1,48	-9	77	-10	-1,94	-14	-1,71	-23	-1,53	120	5,41	4	-0,23		
AJT2002	887	388	43,74	13	375	141	37,60	78	20,80	19	5,07	51	13,60	66	17,60	20	5,33
AJT1999	919	400	43,53	11	389	154	39,59	93	23,91	26	6,68	37	9,51	79	20,31		
Différence	-32	-12	0,22	2	-14	-13	-1,99	-15	-3,11	-7	-1,62	14	4,09	-13	-2,71	20	5,33
AGT2002	85	35	41,18	1	34	23	67,65							11	32,35		
AGT1999	110	49	44,55	3	46	29	63,04							17	36,96		
Différence	-25	-14	-3,37	-2	-12	-6	4,60							-6	-4,60		
AAR2002	163	91	55,83	2	89	13	14,61	53	59,55	16	17,98	7	7,87				
AAR1999	219	118	53,88	1	117	25	21,37	52	44,44	31	26,50	9	7,69				
Différence	-56	-27	1,95	1	-28	-12	-6,76	1	15,11	-15	-8,52	-2	0,17				
SAR2002	261	142	54,41	2	140	39	27,86	34	24,29	18	12,86	21	15,00	28	20,00		
SAR1999	691	381	55,14	8	373	146	39,14	107	28,69	43	11,53	30	8,04	47	12,60		
Différence	-430	-239	-0,73	-6	-233	-107	-11,28	-73	-4,40	-25	1,33	-9	6,96	-19	7,40		
AJA2002	63	19	30,16	0	19							19	100,00				
AJA1999	156	69	44,23	2	67	30	44,78			10	14,93	8	11,94	19	28,36		
Différence	-93	-50	-14,07	-2	-48	-30	-44,78			-10	-14,93	11	88,06	-19	-28,36		

Compte rendu du Conseil Scientifique de département SHS extraordinaire du 4 septembre 2002.

Par Jean-Paul LACHARME

L'ordre du jour était le suivant : discussion sur le projet de réforme du Comité National et élaboration de propositions. Plus concrètement, il s'agissait de discuter sur le projet CNRS de mise en place des futures commissions interdisciplinaires en SHS et du redécoupage éventuel des sections correspondantes.

Pour résumer l'atmosphère de cette réunion, on peut souligner la distorsion entre la volonté appuyée de la direction de mettre en place ces sections interdisciplinaires selon un calendrier extrêmement serré et le flou ahurissant des réponses du DS J-M Hombert aux questions pratiques des membres du conseil. Une réunion d'information des présidents des sections SHS animée par Gilles Boëtsch est d'ailleurs organisée le 5 à Marseille.

La matinée est consacrée à une discussion visant à formaliser les questions qui vont être posées au DS l'après-midi, et à élaborer un position commune et un ensemble de propositions. Le conseil souligne qu'il n'a reçu à ce jour aucun récapitulatif des résultats des commissions du Comité national, ni information synthétique concernant les propositions de la direction et les résultats des concours chercheurs.

Concernant les projets de la direction, on s'inquiète de la mise en place de sections interdisciplinaires non pérennes (durée prévue de 2 ans en attendant le redécoupage généralisé), limitées à un rôle de recrutement des chercheurs sans vocation à assurer le suivi de carrière des personnels ainsi recrutés. En outre, les recrutements interdisciplinaires (entre départements, entre sections d'un même département) concerneraient 15 à 20% des postes indépendamment des postes fléchés actuels.

Concernant la philosophie de l'interdisciplinarité à partir de SHS, il y a deux options : soit un projet intra-SHS (Cf. projet Denis Peschanski sur le contemporain, non retenu par la direction) lequel cas, il faudrait redistribuer en interne 20% des postes, soit une participation SHS dans l'ensemble des autres directions scientifiques ce que certains trouveraient plus avantageux du point de vue de l'arithmétique des postes.

La mise en place de ces sections pluridisciplinaires soulèvent d'ailleurs un lot de questions :

Se réuniraient-elle avant ou après les sections du CN ? Quelle commission aurait le dernier mot ? Comment seront-elles constituées ? par des élus ? Quel serait le périmètre du corps électoral ? Comment recruter sans perspective ? Quelle sera la carrière des gens recrutées en interdisciplinaire si les prérogative de ces commissions se limitent au recrutement ?

La discussion se recentre ensuite sur les moyens mis en œuvre pour gérer l'interdisciplinarité au CNRS. Rappelons

qu'on doit distinguer l'interdisciplinarité entre section (inter SHS) de celle inter-départements. Jadis, l'interdisciplinarité était gérée par les PIR (PIR ville, PIR environnement, PIR Emploi). Pour de nombreux intervenants, la solution des PIR (qui ne recrutaient pas) était une bonne solution (qui a toujours été interrompue par les gouvernement de droite en place). La mise en place de commissions semble une mauvaise réponse à une mauvaise question qui participe plus de l'affichage médiatique que d'une réelle nécessité. On rappelle également d'autres expériences comme le jumelage de sections (avec des sessions parallèles) ou des structures comme le comité des orientalistes. La nécessité de partir de questions scientifiques est soulignée.

Le suivi des entrants nommés dans ces nouveaux cadres est crucial. A ce titre, sait-on ce que sont devenus les CR2 créés dans le cadre du STIC ?

En outre, il serait nécessaire de distinguer les champs interdisciplinaires de l'émergence de nouvelles disciplines scientifiques. Qui est capable de lire la dynamique scientifique ?

Les problèmes de redécoupage avaient été soumis jadis à la commission Pailhous du temps d'Allègre (avec la réduction à 20 du nombre des sections sans se préoccuper si un nombre réduit de très grosses sections est viable). Des commissions ne semblent pas le meilleur moyen de faire avancer le problème de l'interdisciplinarité. Le conseil traîne donc les pieds, mais si on lui impose, il l'acceptera. Mais on reste perplexe devant la participation très minoritaire des SHS dans les propositions de commissions (Voir les 6 propositions) qu'on peut comparer à celles du Contrat Pluriannuel CNRS/Etat. Rappelons également les axes du 6^{ème} PCRDT où les SHS ont un rôle de faire valoir. Manifestement, certaines propositions méritent un réel rééquilibrage au profit des SHS pour être acceptables. A ce titre, les conseils du CSD devraient intéresser la direction (ce qui est la vocation du CSD si on veut qu'il serve à quelque chose).

Tour de table portant sur le fonctionnement des sections et leur capacité à élaborer un rapport de conjoncture. La situation semble acceptable dans l'ensemble à l'exception de la 32 qualifiée de section « fourre-tout » qui n'a pas trouvé semble-t-il son état d'équilibre.

Après-midi.

J-M Hombert et G. Lenclu viennent répondre aux questions du conseil.

G. Grumbert synthétise la position du conseil : a) Le CSD n'est pas convaincu de la pertinence de la solution de la commission interdisciplinaire. b) pas de commentaires sur les 6 projets de commission mais discussions à la marge.

c) Si ces commissions doivent se mettre en place néanmoins, de nombreuses questions sont soulevées. d) créer une 7^{ème} commission SHS n'est sans doute pas une solution. e) Plutôt des projets ou des programmes que des structures. f) Le CSD doit jouer pleinement son rôle statutaire de conseil auprès de la DS.

Réponses de JMH : En gros, vos questionnements sont les nôtres (!). Nous sommes très ouverts à la concertation et à la collaboration. Le DS ne peut clairement pas répondre à toutes les questions de fonctionnement que nous avons soulevées, mais présente quelques points auxquels la direction semble tenir plus particulièrement : Pas de politique de recrutement sans fléchage. JMH est d'ailleurs favorable à un double fléchage thématique et labo afin d'avoir la garantie que le chercheurs recruté aura le meilleur milieu d'accueil. Le fléchage sera maintenu sur le long terme (4 campagne d'appel d'offre + ciblage précis afin que personne ne se sente obligé de recruter un « mauvais » candidat). Les postes non pourvus seront réaffectés. La DS mènera une réflexion préalable avec les laboratoires afin de peaufiner les points de chute et avec le CSD (interdisc. interne à SHS) pour réfléchir aux thématiques et aux fléchages croisés correspondants. On évitera les programmes interdisciplinaires trop étroits ou trop larges.

Le statut des commissions : peut-être des éligibles pris dans l'ensemble des sections pour des électeurs pris dans les seules sections concernées. Ces commissions ne seront pas pérennes car elle auront d'abord un caractère expérimental (Image de « jeune pousse » ou de « start-up »). Il sera toujours possible de faire grossir les sections pluridisciplinaires en y créant des postes de DR2.

Le fléchage pourra être étroit à condition qu'il existe au moins un « bon » candidat. Le danger du « clientélisme » est souligné. Contradiction : comment dire qu'il faut faire intervenir le laboratoire (car il peut n'y avoir qu'une unité possible d'accueil) alors que le Comité National ne doit pas connaître l'unité où les candidats seront affectés ? Mystère. Le DS reconnaît qu'il y a deux cas où le recrutement endogène des thésards est acceptable : a) dans le cas où le laboratoire a formé un thésard sur une nouvelle thématique qu'il a mises en place. b) lorsque le champs scientifique est trop restreint (un labo possible). La norme doit rester celle du recrutement exogène.

Deux problèmes sont alors soulevés : celui des jeunes chercheurs qui ne restent pas dans l'unité après leur recrutement (ce qui met à mal le processus d'affectation complexe dans des domaines pluridisciplinaires précis).. Il faut se poser la question de savoir pourquoi. Le recrutement des étrangers qui est souvent extraordinairement compliqué (paraît-il). JMH souligne combien il est inadmissible que des jeunes chercheurs se retrouvent dans un milieu de travail sans moyens (bureau, ordinateurs) et qu'il fera tout pour que le nombre de ces cas trop courants diminuent.

Enfin le problème de l'âge des candidats possibles dans un grand nombre de domaines pluridisciplinaire des SHS se pose lourdement. La pluridisciplinarité ne s'append pas à l'université mais dans la longue pratique d'un cursus personnel. Il est donc nécessaire de recruter des CR1 en pluridisciplinarité.

Voilà pour l'essentiel. Le CSD reste un peu sur sa faim.

La réunion du 7/10 est maintenue pour faire le point des propositions que nous pourrions faire à la direction après intégration de nos réflexions à celles des sections du Comité National. Nous espérons disposer à cette date de tous les rapports de conjoncture des sections SHS afin d'avoir une meilleure vision de la situation. A cette occasion, nous devrions inviter le président du Conseil scientifique ou à défaut D. Peschanski qui a déjà travaillé la question. Nous souhaiterions avoir un état récapitulatif du devenir des CR2 recrutés sur postes fléchés. Ce serait très intéressant pour élaborer une prospective.

En conclusion, cette réunion a été décevante car nous n'avons pu avoir toutes les réponses précises que nous nous posons au sujet d'un processus que la direction veut régler au pas de charge. Nous avons souvent eu l'impression que le DS n'était pas lui-même réellement convaincu pas ces projets flous de commissions interdisciplinaires. Projets flous donc dangereux qui auraient pu être réglés par de véritables programmes scientifiques interdisciplinaires accompagnés d'une politique de recrutements fléchés limités mais intelligents. Nous n'écartons pas l'hypothèse que les projets de la direction soient déjà bouclés (lequel cas, on nous mène en bateau).

Pour ma part, j'ai la conviction que cette politique s'inscrit dans le champ de la mise en œuvre de l'espace de recherche européen qui est tout de même un vecteur fondamental de la nouvelle politique scientifique du CNRS. Pour l'heure, celui-ci est structuré par des projets comme le 6^{ème} PCRDT dont on ne peut pas dire que les axes et les fonctionnements soient élaborés dans une grande transparence. En outre, et ceci est très fâcheux pour nous, les SHS n'y jouent qu'un rôle d'appoint. A terme, on se contenterait d'un certain nombre d'appels d'offre de programmes interdisciplinaires auxquels soumissionneraient des structures regroupées en « réseau d'excellence européens ». Structures non pérennes par définition fonctionnant de haut en bas par un emboîtement de contrats gigognes. Le Contrat pluriannuel CNRS/Etat donne une idée très précise de ce type de fonctionnement. Il faudra cependant bien conserver un pool de chercheurs dans lequel puiser pour constituer ces réseaux. Ce pool sera d'autant plus efficace qu'il sera déjà structuré sur le modèle qui l'emploiera. Pour cela, il est nécessaire de casser les corporatismes disciplinaires et statutaires. Ce qui se met en place va dans ce sens.

J-P Lacharme.

Représentant SNTRS au Conseil de Département SHS.

5 septembre 2002

24^{ème} Congrès du SNTRS-CGT du 26 au 29 novembre 2002

La préparation du 24^{ème} Congrès du syndicat est entré dans phase active tant au plan national que dans les sections. Les assemblées générales ont déjà démarré : la région Marseille et la section de Bordeaux nous ont communiqué leurs premières réflexions sous forme d'introduction au débat et de comptes rendus...

Les documents du congrès sont maintenant arrivés chez tous les adhérents. Les sections s'expriment mais chaque adhérent peut également intervenir dans la tribune de discussion pour animer le débat et la réflexion collective.

(voir dans la tribune libre des pages suivantes les contributions déjà parvenues au syndicat).

Les AMENDEMENTS aux documents d'orientation et revendicatif peuvent nous parvenir avant le congrès (c'est même recommandé !). Nous vous demandons de les adresser sur le courrier électronique de Nadine ELIE N'DIAYE, membre du bureau national, qui fait maintenant partie de l'équipe permanente de Villejuif depuis le 1^{er} septembre.

AMENDEMENTS à transmettre à NADINE sur l'adresse : sntrsnen@vjf.cnrs.fr

QUESTION PRATIQUE POUR LES AMENDEMENTS : faire si possible une page par amendement et précisez sur quel document ils portent. Séparez nettement les amendements du document d'orientation et ceux du document revendicatif. Utilisez impérativement la numérotation des documents préparatoires cela facilite le travail des camarades des commissions...

CONTRIBUTIONS POUR LE BRS à transmettre à ANNIE sur l'adresse : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

VOTRE FICHE D'INSCRIPTION est à transmettre à MARIE sur l'adresse : sntrsmc@vjf.cnrs.fr

(Voir page 16 la fiche organisation/inscription)

Assemblée Générale de la section SNTRS-CGT de Bordeaux du 10 octobre 2002

Participation de 25 syndiqués environ dont 3 chercheurs, deux adhésions d'ita.

Le cap des 60 adhérents est passé.

Introduction de Jacques AUDIN

Cette année 2002 a connu un certain nombre d'événements qui vont avoir des conséquences sur la vie des salariés en général, sur la notre en particulier. Dans cette introduction je vais essayer de faire le lien entre la situation générale et le milieu de la recherche dans lequel nous évoluons.

Le contexte social, politique dans le pays en 2002 a été marqué par :

L'élection présidentielle dans les conditions que l'on sait.

Le Pen présent au second tour,

Chirac élu avec + de 80% des voix sur un programme démagogique.

Les législatives qui ont donné à la droite la majorité à l'assemblée nationale

L'Echec de la gauche plurielle

C'est quand même la fin de plus de 20 ans de gestion du pays par la gauche seule ou en cohabitation.

Pour des anciens qui dans les années 60/70 ont bataillé pendant 23 ans pour virer la droite (58 à 81) c'est un peu dur à avaler que de la retrouver 20 ans après à tous les postes de commandes.

Pour nous syndicalistes c'est sans doute l'incapacité de la gauche à répondre aux aspirations des salariés, qui est la raison majeure de cet échec.

Au cnrs, à l'inserm, dans la recherche, on peut légitimement penser que la politique conduite par Allègre a contribué, pour une part, au désenchantement de bon nombre de nos collègues chercheurs ou ITA.

Sur le bilan global des gouvernements précédents, nous avons ici sans doute des opinions contrastées selon nos sensibilités.

Pour autant sur les grands dossiers (chômage, emploi, salaire), les avancées étaient bien maigres, sur d'autres dossiers, (retraite, santé, sécurité sociale, service public environnement...) les inquiétudes étaient légitimes.

On peut se demander pourquoi, la politique de la gauche ne se différencie pas vraiment de celle menée par la droite hormis sur la façon de régler techniquement certains problèmes.

Pour être efficaces syndicalement, formuler les bonnes revendications et mener les bonnes actions, il est nécessaire de bien comprendre dans quel contexte on se trouve tant national qu'international.

Nos conditions de « salarié » dans la recherche publique aujourd'hui ne sont pas indépendantes du fonctionnement de la société. Nous ne sommes pas dans une bulle et nous ne pouvons pas nous désintéresser des objectifs poursuivis par nos directions d'organisme et des missions qu'on veut nous faire jouer.

C'est pour ça qu'on est à la CGT et c'est ce qui nous différencie de certains autres syndicats.

Nous savons que la satisfaction de nos revendications corporatistes (salaire carrières statut, condition de travail) dépendent de notre capacité à influencer sur les choix et orientations politiques du gouvernement.

L'Evolution du système économique actuel.

Tout le monde parle de mondialisation de l'économie aujourd'hui. Mais la mondialisation ça n'est qu'une étape logique de l'évolution du système qu'on appelle toujours capitaliste à la CGT.

Schématiquement, la concurrence entre les entreprises élimine petit à petit les plus faibles d'entre-elles. Celles qui restent sont de plus en plus grosses bien sûr, puisqu'elles prennent les parts de marché de celles qui disparaissent. Au passage bien sûr elles restructurent, dégraissent, délocalisent, externalisent etc. Pour autant la concurrence entre les plus grosses se poursuit et est de plus en plus rude, pour se situer maintenant au niveau du marché mondial.

L'ultime étape sera d'être en position de monopole absolu.

Certaines entreprises aujourd'hui ont des tailles considérables et des implantations multiples et pèsent sur la politique des Etats qui eux sont chargés d'établir les règles et droits des salariés.

On voit bien en France comment le Medef agit et pèse sur les choix et décisions politiques pour obtenir des mesures pour faire baisser ses coûts de production. Pression sur les salaires, sur les droits acquis, sur les garanties sociales, sur les statuts, sur les retraites, sur tous ce qui coûte de l'argent bien sur!!!

Leur souci n'est pas d'améliorer la condition de vie des gens mais de verser de plus en plus d'argent à leur actionnaires.

Pour le Gouvernement et le patronnat, la recherche publique doit être un outil dans la bataille de la compétitivité des entreprises.

Elle est sollicitée de deux manières.

1ere manière : Soutien aux entreprises existantes pour la concurrence. Elle doit travailler sur les secteurs prioritaires. Même les financements publics sont de plus en plus incitatifs, contrats européens, régionaux, ministériels, etc. Mais aussi elle doit s'autofinancer en allant chercher de l'argent dans les entreprises, et donc travailler sur des thèmes souvent très ciblés.

C'est le but du contrat d'objectif signé au printemps entre le cnrs et le ministère qui reprend les priorités scientifiques fixées depuis Bruxelles et inspirées par les grands lobbies industriels. Ces priorités sont re-dispatchées dans les pays via tous les relais nationaux et régionaux. Je siége depuis deux ans au Comité Régional d'Aquitaine qui arrose pas mal les laboratoires de la région. Je cherche encore quelle est l'originalité de la politique régionale !!! par rapport à la politique nationale, Ils cofinancent les mêmes priorités...

C'est le but poursuivi par la restructuration des EPST. Création du département des STIC au CNRS, mise en

place aussi de sections interdisciplinaires qui vont supplanter les sections traditionnelles du Comité National, même si par ailleurs l'interdisciplinarité est nécessaire.

C'est toute la liberté du chercheur, toute l'indépendance nécessaire à la création, qui est remise en cause.

C'est la fin de l'autonomie des EPST dans la définition de leur politique scientifique interne. On peut parler d'asservissement de la recherche.

2ème manière : Innovation, créations d'entreprises, Start-up, brevets, pour créer de nouveaux marchés, c'est le deuxième angle d'attaque.

Il y a aussi une autre façon pour le capital d'échapper à la concurrence des marchés, c'est de fabriquer des produits qui n'ont pas encore de concurrents !!! En effet si vous arrivez à créer un produit nouveau qui génère un besoin nouveau, vous pouvez gagner le Jackpot !!! Au moins pendant un certain temps. C'est tout le sens de l'encouragement à l'innovation, à la création d'entreprises, de Start up de chercheurs par exemple. C'est tout le sens de l'encouragement à la prise de brevet.

C'est toute la politique d'Allègre avec sa loi sur l'innovation, reprise aujourd'hui par Claudie Haigneraye qui trouve bien sûr qu'il faut aller encore plus loin (vous pouvez consulter ses discours sur Internet). Bien sûr la petite Start up qui va réussir sera très vite avalée par la grosse multinationale qui aura évité toute la prise de risque et les investissements de départ.

Le téléphone portable a été un de ces nouveaux produits qui a envahi le marché en quelques années. Mais il y a aussi les retours de manivelle lorsque les besoins ne sont pas au rendez-vous des produits nouveaux. **France Télécom**, après avoir misé très cher sur le développement de la vente de portable de troisième génération va sans doute nous faire payer très cher ses investissements hasardeux. (70 milliard d'Euros de dette, un petit tiers ou un grand quart du budget annuel de l'état, 7 fois, dix fois le crédit lyonnais !!!)

C'est toute la logique de service public qui est remise en cause à court ou moyen terme par la privatisation de nos entreprises.

La France dispose encore d'un service public important y compris dans le domaine productif. (énergie, transport, communication, santé, éducation, recherche...) qui obéit encore à une logique de service public, même si on exige de lui de la rentabilité. **Toutes ces activités sont menacées.** Il faut sortir du public tout ce qui peut produire du profit, et diminuer tout ce qui engendre des coûts. Il y a trop de fonctionnaires ou alors leurs statuts sont inadaptés. etc...

Le système est en crise parce qu'il n'assure plus au capital les taux de profits escomptés. Il faut donc rogner encore plus sur la part donnée au travail.

Les conséquences de la mondialisation sont catastrophiques pour les peuples. Des continents entiers sont touchés, (Afrique, Amérique du sud, etc.).

Dans les pays riches le chômage est important, la précarité se développe etc.

Les risques de guerre se font de plus en plus pressants. L'Afghanistan hier, l'Irak bientôt, la Corée demain...

Bien sûr le gouvernement de droite va avoir tendance à être beaucoup plus directif que le précédent dans les mesures qu'il va prendre.

Le projet de budget 2003 à cet égard est très parlant et s'inscrit toujours dans cette logique de libéralisation de l'économie...

Poursuite des privatisations (EDF, SNCF, Air France)

Allègement des charges des entreprises

Cadeaux fiscaux aux plus aisés

Remise en cause des services publics utiles au développement social et économique

Et comme cette politique ne va pas manquer de créer encore plus d'inégalités, de misère, d'exclusion tant dans le pays qu'au plan international, il faut bien prévoir les moyens de contenir les mécontentements et leurs effets secondaires comme l'insécurité, les risques de guerre etc... alors on augmente les budgets de la police, de la justice, de l'armée !!!

Dans ce contexte, La recherche bien sûr n'est pas épargnée.!!!

Budget 2003

Le BCRD, budget civil de Recherche et développement est en baisse de 5.14%.

Pour les EPST, la baisse est de 13.3%

Pour le CNRS la baisse est de 17.3%, de 9.7 pour l'INSERM, de 13.9 pour l'INRA.

Le FNS, (fond national de la Science) qui sert au ministère pour financer directement certains programmes est en augmentation lui de 42.3% et atteint un niveau correspondant à 47% des autorisations de programme du CNRS.

Les moyens affectés à l'enseignement supérieur (salaires + crédits) sont en baisses aussi de 5.6%

Emploi 2003

150 suppressions de postes de chercheurs dans les EPST dont 137 au CNRS. C'est la première fois au CNRS que le nombre de postes statutaires au CNRS est en baisse !!

100 postes d'ITA seraient créés dont 45 au CNRS. C'est très loin du compte pour anticiper sur le départ massif qui commence, et très loin de compenser les pertes subies dans les années 1990-2000.

Création aussi de 400 postes de CDD de Post Doc dans les EPST. C'est à terme la fin du recrutement en CR2 qui est entamée. Les chercheurs devront attendre d'avoir entre 35 et 40 ans avant d'être recrutés. La précarité va s'installer au niveau le plus haut dans la recherche.

Rapport d'activité de la section.

La vie du Syndicat : les côtés Positifs !!!

Réunions hebdomadaires régulières, avec une bonne participation.

Travail mieux repart, entre les membres du bureau.

Notre section a beaucoup de représentants dans diverses instances :

- 4 ou 5 Mandats d'élus au Comité national.

- 2 élus dans les CAP d'ITA,

- élu au Conseil d'Administration du CNRS.

- 3 élus à la Commission Exécutive nationale du SNTRS ,

- 2 représentants de la Région CGT Aquitaine au CCRDT

- 2 élus dans les conseils d'Universités Bx2, Bx3

- 6 élus titulaires ou suppléants au CLAS de Bordeaux dont la présidence du CLAS

- 1 élue au CAES national

L'Election cette année du nouveau CLAS a confirmé notre représentativité malgré l'arrivée d'une liste non syndicale qui a fait un gros score.

- 1 représentante à la Commission de Formation Permanente

- 1 représentant à la Commission d'Hygiène et Sécurité

- 1 représentante à la Commission d'Action Sociale, aides exceptionnelles...

Nous sommes confrontés de plus en plus à une activité de défense individuelle des agents.

La préparation des CAP d'ITA, avancement au choix, demande aussi un gros travail d'examen des dossier régionaux.

Nous avons fait des adhésions nouvelles, au CNRS, à l' INSERM.

La vie du syndicat : les côtés négatifs...

Peu d'actions concrètes cette année, pétitions, manifestation.

Les tracts sont envoyés par e mail, peu de retour, **moins de contact avec les agents.**

Appels à manifestation peu suivis chez nous (1^{er} mai).

Difficulté de fonctionnement du bureau.

Manque d'un vrai animateur secrétaire. Il faudrait consacrer au moins un mi-temps.

Manque de disponibilité des militants.

Manque de renouvellement des militants.

Pression du travail.

Toujours pas d'activité spécifique des chercheurs.!!!.

UN BREF COMPTE-RENDU DU CONGRES REGIONAL DU SNTRS-CGT PROVENCE.

Par Jean-Paul LACHARME, secrétaire régional.

Cette manifestation militante s'est tenue le 27 juin dernier à la faculté Saint-Charles (Université de Provence) à Marseille. Le syndicat régional de la région Provence s'est toujours appliqué à organiser ce congrès tous les trois ans environ. Le cru 2002 n'était pas inférieur aux précédents. Ce temps fort de l'action syndicale est la seule occasion véritable de faire un point collectif sur la politique syndicale régionale du SNTRS. Il s'agit d'ailleurs d'une disposition statutaire de notre syndicat : voyez l'article 10 du titre III de nos statuts, alinéa : « les Congrès Régionaux ». Temps fort avec la participation d'une quarantaine de camarades représentant la plupart des sections : il y avait bien là près de 35% de l'effectif régional. La représentation des sections était cependant loin d'être homogène : si Marseille Nord ou Aix étaient bien représentées, la représentation de la section du GLM était un peu faible en regard de ses potentiels syndicaux réels.

Les participants auront noté l'excellent déroulement de la journée, le respect scrupuleux d'un timing qui n'a jamais sacrifié à la liberté d'expression des participants. Pour la petite histoire, on apprendra que la bonne santé des finances régionales a permis d'assurer un repas amélioré sur place au CROUS assurant ainsi non seulement la convivialité de notre réunion mais également une prompte reprise du débat en début d'après midi. Ce repas avait été précédé du pot de départ à la retraite de notre camarade Martine LECLERT, trésorière de la section d'Aix-en-Provence (pot organisé par la section). Un petit groupe de retraités nous a honoré de sa présence et de ses réflexions touchant les problèmes des retraités (notamment le problème du rachat des années de contractuel). Enfin, le congrès a élu le nouveau Conseil Syndical Régional (12 membres) et le nouveau bureau régional (7 parmi les 12). C'est du reste une de ses prérogatives essentielles. La structure collégiale du secrétariat régional a été maintenue (MARIANI premier secrétaire, BERCHADSKY, LACHARME secrétaires adjoints). On peut regretter l'implication encore insuffisante des nouveaux et des plus jeunes dans les structures régionales : la faute n'en est pas aux anciens qui auraient

volontiers aimé laisser la place pour souffler un peu. Il va de soi que l'UD-CGT, la FercSup et le bureau national de notre syndicat étaient parfaitement représentés. Comment pourrions nous discuter de la politique syndicale régionale comme si nous étions seuls ?

Enfin, le congrès a élu le nouveau Conseil Syndical Régional (12 membres) et le nouveau bureau régional (7 parmi les 12). C'est du reste une de ses prérogatives essentielles. La structure collégiale du secrétariat régional a été maintenue (MARIANI premier secrétaire, BERCHADSKY, LACHARME secrétaires adjoints). On peut regretter l'implication encore insuffisante des nouveaux et des plus jeunes dans les structures régionales : la faute n'en est pas aux anciens qui auraient volontiers aimé laisser la place pour souffler un peu. Il va de soi que l'UD-CGT, la FercSup et le bureau national de notre syndicat étaient parfaitement représentés. Comment pourrions nous discuter de la politique syndicale régionale comme si nous étions seuls ?

Si l'on veut donner une idée des thèmes qui ont été traités en quelques heures d'un débat très interactif, notons les inquiétudes suscitées par l'affaiblissement d'une véritable politique nationale de recherche publique, la dérégulation statutaire, la dégradation des conditions de travail lié au non remplacement total des partants, la médiocrité des carrières, le recrutement massif de précaires, la nécessité de mettre en place un véritable syndicalisme au niveau européen, le manque de reconnaissance des ITA, le problème de la restructuration des neurosciences à Marseille, le CAES et les retraités, ... et j'en passe. L'épais compte-rendu rédigé par Y.BERCHADSKY à partir d'enregistrements « live » (20 pages !) donne une idée extrêmement précise de la richesse des débats. Débats qui ne manqueront pas d'enrichir à leur tour celui de notre congrès national, n'en doutons pas.

25/9/2002



ORGANISATION ET INSCRIPTION AU 24^{ème} CONGRES

Afin de nous faciliter l'ingrate tâche d'organiser au mieux pour vous accueillir dans de bonnes conditions et au meilleur prix pour le budget, quelques infos à lire attentivement par les délégués et quelques **documents à conserver précieusement jusqu'à votre arrivée au Congrès !**

La convocation-mandat (pour votre hiérarchie), le « mandat provisoire » de délégué (de la CE et des sections pour le secrétariat du congrès en échange du dossier du congressiste), tous les documents et indications nécessaires sur le lieu du congrès, hébergement, fichet SNCF, coût pour la section, procès-verbal de l'AG de section, fiche candidatures à la CE, ainsi que la FICHE D'INSCRIPTION pour chaque congressiste (voir 2) sont parvenus aux secrétaires de sections depuis le 25 septembre. **Nous adresserons par MEL une 2ème convocation-mandat pour présenter à l'accueil du congrès** (voir 1).

AUX MEMBRES DE LA CE

La convocation-mandat et le « mandat provisoire » des membres de la CE leur ont été adressés personnellement.

AUX DELEGUES DES SECTIONS

La convocation-mandat et le « mandat provisoire » ont été adressés à chaque secrétaire de section qui le remettra aux délégués élus pour représenter la section. La section a également reçu le formulaire du PV de l'AG de votre section, le coût pour la section, la liste de ses adhérents, etc.

(1) LA 2ème CONVOCATION MANDAT

Cette nouvelle convocation-mandat portera la mention : **A REMETTRE A L'ACCUEIL DU CONGRES :** en effet pour des raisons de sécurité que vous comprendrez aisément... l'équipe de sécurité du siège de la CGT à Montreuil est particulièrement vigilante aux entrées dans le complexe et demande que chaque visiteur présente sa convocation. **Nous vous demandons donc de leur faciliter la tâche en n'oubliant pas d'apporter cette feuille pour la présenter dès l'ENTREE dans le bâtiment du siège 263, rue de Paris, comme à l'ENTREE DU PARKING** (ceci pour alléger la conception des badges, chers et lourds à gérer, prévus initialement...). L'entrée du parking est dans la 1^{ère} rue à droite après la CGT.

PARKING ATTENTION :

Si vous avez besoin d'un parking sur plusieurs jours il est nécessaire de nous le dire au plus vite en répondant dans la case correspondante de votre fiche d'inscription ou en téléphonant à ANNIE ou MARIE au 01 49 58 35 89. Si vous ne venez que pour la journée en repartant le soir, vous pouvez également vous garer sur le parking de CARREFOUR en face de la CGT.

(2) LA FICHE D'INSCRIPTION

Délégué, hébergé ou non, vous devez nous retourner votre fiche d'inscription.

Vous en avez déjà une, vous pouvez nous l'adresser par courrier ou fax. Si vous ne l'avez pas encore retournée, sachez que nous allons également vous en transmettre une par MEL afin de faciliter VOTRE REPONSE PAR RETOUR DE MEL après avoir rempli CHAQUE CASE CORRESPONDANT à votre présence (votre tâche et la nôtre seront ainsi facilitées car nous devons confirmer au plus vite le nombre de repas du midi et du soir, les parkings ainsi que les hébergements).

POUR LES REPAS DU SOIR :

Le MARDI 26 NOVEMBRE AU SOIR : repas chaud normal.

Le MERCREDI 27 NOVEMBRE AU SOIR ATTENTION : NOUS PROPOSONS UN QUARTIER LIBRE DANS PARIS OU ALENTOURS car il y aura seulement un repas froid pour un effectif réduit sans personnel, pour les camarades des commissions du congrès qui se réuniront ce soir-là et pour ceux qui ne pourraient vraiment pas profiter de cette soirée libre pour une raison ou un autre...

Pour le JEUDI 28 NOVEMBRE AU SOIR : SOIREE FRATERNELLE avec musique, autour d'un buffet (clôture de la musique toutefois à 23 heures à cause du voisinage, mais les discussions pourront continuer au-delà...).

HEBERGEMENT A ETAP HOTEL : 2 avenue Léon Gaumont 75020 PARIS (à 5 à 10 minutes du siège de la CGT)

Tél : 01 56 93 30 00 - Fax : 01 56 93 30 01 (pas de téléphone dans les chambres mais une cabine pour appeler dans le hall)

Nous l'avons déjà indiqué dans le BRS 381, 25 chambres à deux lits (un grand lit et un lit d'une personne superposé) sont réservées (soit 50 lits réservés sur la base de l'effectif du 23^{ème} congrès). Mais nous devons confirmer ces chiffres et communiquer la liste des personnes au plus tôt. Si nous devons enlever et surtout ajouter des hébergements, il n'est pas du tout certain qu'au dernier moment nous le pourrions encore et vous devrez vous charger individuellement de vous trouver une solution. Nous comptons donc sur vous pour vous organiser au plus vite afin de nous transmettre l'information dès que possible.

L'hôtel ne disposant pas de salle à bagages, vous pourrez les entreposer dès votre arrivée et jusqu'au départ collectif à l'Hôtel (avant ou après le dîner ? selon...), dans la salle du secrétariat n° 14. Si vous souhaitez passer à l'Hôtel avant (à partir de 15h tous les jours) il faudra nous le signaler ou appeler l'Hôtel directement en indiquant votre nom.

VOTRE FICHE D'INSCRIPTION est à transmettre à MARIE sur l'adresse : sntrsmc@vjf.cnrs.fr

Elle vous sera envoyée de cette adresse, vous pourrez ainsi répondre par retour de mèl.

L'HORREUR ÉPISTÉMOLOGIQUE

Par Jean-Pierre BAZIN* et Carlos LABAT**

- * Membres élus du Syndicat National des Travailleurs Scientifiques - CGT au Conseil d'Administration de l'Inserm.
- **et au Conseil Scientifique de l'Inserm.

À propos de l'article d'Olivier Postel-Vinay (OPV) : *La défaite de la science française, « La Recherche », avril 2002.*

" En deux mots

*Les indicateurs disponibles (...) montrent
que la France s'est durablement inscrite dans le bas
du tableau de la recherche et de l'innovation.
La tendance est au déclin, et à son aggravation.
La situation est d'autant plus préoccupante que la France est l'un
des pays du monde développé qui dépense le plus pour la
recherche, y compris la recherche fondamentale, et entretient le
plus grand nombre de chercheurs dans le système académique.
Pour expliquer ce paradoxe,
Il convient d'analyser en profondeur les relations entre
l'État, l'université et le monde de la recherche en général. "*
Olivier Postel-Vinay

Le modèle Français de la Recherche mis en cause par les tenants du libéralisme et de la mondialisation capitaliste.

L'article incriminé est paru " innocemment " en période électorale, suite à la publication des indicateurs 2002 par l'Observatoire des Sciences et Technologies (OST), alors même que le débat sur la Recherche scientifique était réduit à sa plus simple expression. Il faut savoir que tout a déjà été mis en place pour que la période post-électorale soit propice à de profondes transformations du modèle français de la recherche vers un modèle européen, celui qui prévaut dans le domaine de l'économie. Le débat proposé par OPV, qui s'apparente au fameux " chercheur en chaise longue ", est récurrent et porté par une minorité acquise aux thèses du libéralisme. Il masque les vrais problèmes de la recherche Française comme nous allons tenter de le montrer dans cet article : les moyens humains et financiers, les implications Européennes, la politique salariale et les carrières, le mépris, dans les faits, des jeunes DEA et doctorants du fait de l'absence de statut social et professionnel, la place toujours plus restreinte des scientifiques dans les processus de décision, la place des technologies dans la recherche, et la faiblesse de la politique industrielle dans des domaines stratégiques comme ceux la santé et des techniques de l'information et de la communication. De plus, à une époque où les disciplines scientifiques attirent de moins en moins de jeunes et où il faudra remplacer les très nombreux départs à la retraite, est-il responsable de donner une vision aussi négative la recherche ? N'a-t-on d'autre alternative que de leur offrir la précarité ? Quels sont donc les enjeux du débat ?

La pertinence des indicateurs de la Recherche.

Il n'est pas possible ni souhaitable d'ignorer les indicateurs scientifiques, nous y sommes attentifs mais aussi critiques comme l'ensemble de la communauté scientifique. Pour caricaturer, un système dans lequel les scientifiques publieraient un pourcentage important de contrevérités pourrait apparaître comme un système générant un indicateur d'impact très élevé ! Des indicateurs comme le nombre de chercheurs ne sont pas comparables d'un système à l'autre (comment évaluer de manière précise le nombre de chercheurs précaires en Grande-Bretagne, aux US ?). Ces indices mesurent ce que la culture dominante a bien voulu mettre dedans et ceci à son profit. Les indicateurs globaux masquent par effet de lissage une grande partie de la dynamique du système de recherche. Rémi Barré, Directeur de l'OST admet, dans un encadré de l'article d'OPV, qu'il est difficile de ne pas les utiliser, mais qu'ils doivent être interprétés avec circonspection. Néanmoins ce dernier arrive à la conclusion globale que les moyens de la recherche (input) sont relativement élevés, pour des résultats plutôt faibles (output), concluant à des insuffisances dans l'organisation et la stratégie de la recherche française, diagnostic concordant avec celui de la cour des comptes qui note l'éparpillement et la multiplication des structures de recherche. Sur ce dernier point, cela fait des années que les organisations syndicales tirent le signal d'alarme sur cette dérive que constitue la multiplication des structures nouvelles (Groupements d'Intérêt Public, Scientifiques, Économiques, sociétés civiles ...), l'externalisation, qui interdit d'avoir une politique cohérente en matière de recherche au niveau français.

Pour illustrer le danger des indicateurs globaux, considérons un domaine prioritaire, celui des sciences de la vie. Philippe Kourilsky, directeur de l'institut Pasteur, partisan, par ailleurs, du modèle libéral qu'il applique à son propre institut, observe néanmoins, dans un encart de l'article de l'article d'OPV, le décalage entre le

financement du National Institute of Health (NIH) aux États-Unis (23 milliards de dollars au budget 2002, doublement en 10 ans, sans compter la National Science Foundation (NSF), les crédits militaires, les associations, les fondations, ...), et celui du même domaine en France. Cet effort pour la recherche biomédicale américaine est à comparer à la situation de la France pour la même année : 450 millions d'Euros pour l'Inserm, sensiblement le même budget pour les sciences de la vie au CNRS, un peu moins pour les sciences du vivant du Cea, 150 Millions d'Euros pour l'institut Pasteur (au total, environ 2.8 Milliards d'Euros avec les fonds d'intervention ministériels : FNS + FRT). Dans ce secteur d'activité, notre recherche doit être compétitive au plan international, avec des budgets au moins 3 fois inférieurs (rapportés évidemment à la population des états concernés) ? Il y a des effets de masse critique que tout le monde reconnaît et qui ont été patents dans le séquençage du génome humain, par exemple, où la France avait joué un rôle précurseur en s'appuyant sur la participation d'associations caritatives dont nous contestons, d'ailleurs, le rôle positif sur le long terme, ces dernières pilotant l'argent de l'état en dehors de toute politique cohérente à l'échelle nationale. Malgré ceci, à l'Inserm, en contradiction avec les indices globaux, tous les indicateurs sont en progression, nombre de publications, indice d'impact, portefeuille de brevets, et ceci depuis 1990, et ce n'est pas dû à la découverte de l'anglais par les chercheurs français (!) comme le prétend de manière dérisoire OPV. Un ralentissement des indicateurs entre 1995 et 1997 sans doute corrélé avec un changement de politique. Depuis trois ans, tous les indicateurs semblent au vert (évolution du facteur d'impact sur 10 ans à l'Inserm : 3,4 (1990), 4,0 (1995), 4,3 (1999), 4,5 (2000)).

En résumé, des indices relativement bons pour l'Inserm. Est-ce, toutefois, un critère de bonne santé pour cet organisme? Notre réponse est mitigée du fait de leurs nombreux biais des indicateurs et leur décalage avec la réalité de l'activité scientifique dans sa diversité. Par contre, ils paraissent d'un intérêt évident pour les technocrates, dans la mesure où ils servent d'alibi pour la mise en place de leur politique de l'emploi scientifique.

"Slave track" ou contrat avec la société.

Le modèle d'emploi scientifique sous-tendu par le discours d'OPV existe ailleurs, basé sur la précarité conçue comme un facteur de productivité (et d'exploitation), l'individualisation des salaires comme carotte pour obtenir des résultats (ce sont les ânes qui avancent de cette manière !).

OPV voudrait nous voir adopter le modèle dominant aux USA, la panacée : le " **tenure track** " (parcours d'obstacles vers la titularisation). Quand nous discutons avec les post-doctorants de retour des US, c'est plutôt le " **slave track** " pour la plupart des jeunes scientifiques. De quoi s'agit-il ? La galère, pour la majorité de ceux qui s'engagent dans la voie de la recherche aux US. Une thèse de durée sensiblement plus longue qu'en France, deux post-doctorats, nous voilà déjà largement au-delà de trente ans, ensuite une sélection drastique pour le " **tenure track** ", rampe de lancement vers le " **tenure** " (chercheur titulaire), six ans en moyenne encore pour faire ses preuves, 70 heures de travail (2x35h) par semaine, une nouvelle sélection avec 2/3 des candidats mis hors course. Nous voilà dans le meilleur des cas au-delà de 35 à 40 ans, usés, mais arrivés enfin, avec une lourde charge d'enseignement, sans garantie de financement et prêts à faire subir à d'autres le même parcours du combattant... Il n'est cependant pas question, pour nous, de nier les formidables succès de la science américaine s'appuyant, d'ailleurs, très souvent sur des chercheurs formés à l'étranger et notamment en Europe. En résumé, un système extrêmement individualiste qui broie les hommes. Au niveau des financements : les " **grants** " d'un montant qui ferait rêver la plupart de chercheurs en France, mais qui génèrent aussi des gâchis colossaux. Au total, un système peu efficace dans le rapport " **output/input** " (suivant la terminologie consacrée : les résultats rapportés aux investissements). Le modèle de référence : une société où les services publics sont souvent en faillite. En France, il faut attendre Bac + 12 à 14, en moyenne, pour espérer avoir le statut de chercheur titulaire. N'est-ce pas déjà assez payé en termes de précarité pour avoir l'honneur d'accéder à un emploi stable dans un service public de recherche.

*Les chercheurs, les scientifiques, sont des travailleurs comme les autres, pourquoi seraient-ils évincés du progrès social, d'une vie familiales, et extra professionnelle équilibrées, en quoi cela serait-il antagoniste de la créativité nécessaire aux chercheurs. Il arrive chez nous, qu'une " chercheuse*** " puisse avoir trois enfants avant trente ans, est-ce anormal ?*

Au contraire, OPV voit l'enseignement supérieur et le service public de recherche comme un repère de fainéants vivant en parasite de la société et faisant de l'ombre à une élite, par ailleurs brimée dans ses aspirations. Le seul indicateur positif (selon) OPV reçoit une interprétation négative. Comment expliquer que la France vient en second, " médaille d'argent " comme le dit OPV avec dérision, pour le pourcentage de nouveaux diplômés en sciences et en ingénierie de 20-29 ans, résultat remarquable quand on sait l'insuffisance des crédits alloués à l'enseignement supérieur, mais le résultat est là, la relève est prête si on ne la décourage pas.

Le courant de pensée dominant voudrait instituer à la place du modèle actuel le recrutement par petites annonces, avec des rémunérations à la tête du client sur des programmes dont les mots clés sont " l'excellence et valorisation ". Il faut comprendre par " excellence " un critère relatif et non absolu : quelle que soit la qualité des chercheurs et de leur recherche elle ne s'applique qu'à un petit nombre d'entre eux !

Pour les politiques (Allègre & Co), la " valorisation " est principalement la capacité à transférer les acquis de la recherche dans le secteur marchand (privé). Or ce système qui est présenté par les libéraux comme la seule méthode pour libérer la capacité créative des élites porte en lui, la remise en cause du statut (par

l'individualisation des salaires) et la formation des travailleurs de la recherche par exemple en orientant les DEA et les thèses sur des projets valorisation).

Dans un système où l'enseignement privé domine, comme aux USA, il paraît "naturel" de marchander individuellement ses compétences d'autant plus facilement qu'on est en position de force sur le marché du travail et qu'on subit nettement moins les conséquences de la montée en force de la politique ultra-libérale. Or on le sait, ce système est porteur d'aggravation des inégalités sociales. En France, l'enseignement public est un investissement de la société tout entière, le salaire du scientifique appartenant au service public de recherche est un contrat, avec la société, donc global, notamment sous forme d'une grille salariale. Ce contrat peut et doit être renégocié périodiquement et collectivement, il doit intégrer les promotions et la reconnaissance de la qualification. L'examen d'entrée pour un certain nombre de formations universitaires (médecins, vétérinaires, grandes écoles, ...) s'inscrit dans la même logique. Ils créent dans ces professions une "pénurie relative" de main d'œuvre qui est justifiée auprès de la société par le fait "qu'il serait absurde de dépenser de l'argent public pour former de chômeurs". En contrepartie, l'état impose à ces élites un certain nombre d'obligations de service public. Il s'agit-la d'un système aux antipodes de l'idéologie libérale or il est intéressant à noter que les détracteurs des services publics sont souvent les mêmes qui défendent la sélection à la porte des universités !

Le modèle Européen de la recherche.

Ce modèle est en cours de mise en place, en particulier aux travers des programmes de recherche européens. Ces programmes, qui sont le résultat d'accords politiques entre les différents gouvernements, sont présentés aux travailleurs de la recherche des pays européens comme le seul modèle possible auquel on doit se soumettre. C'est particulièrement vrai avec la mise en place du 6^{ème} PCRD (Programmes Cadre de Recherche et Développement financé par le budget de la Communauté Européenne). Son objectif est la création de vastes "réseaux d'excellence et de projets intégrés" qui devraient aboutir à la création de véritables instituts internationaux, sans mur, composés de centaines de chercheurs statutaires (500 voir plus) et un nombre encore plus important d'ingénieurs, techniciens, administratifs, étudiants et post-doctorants dont le statut de précaire tend à se généraliser.

Ce type d'offre est de nature à créer un nouveau type de "mandarinat", une nouvelle couche technocratique, au niveau européen. Les problèmes posés sont reconnus même par les plus farouches défenseurs du modèle d'intégration européen. Dans une lettre du Directeur Général de l'INSERM, adressé aux chercheurs de son institut, on pouvait lire que "... un regroupement des projets et leur articulation autour d'une "masse critique" (...) exclura de fait des projets trop limités. Nous avons tous des interrogations sur les conditions de mise en place effective de ce programme, et en particulier sur les modalités d'évaluation et la place réelle de la science dans ces grands ensembles ; nous avons également le sentiment que devenir coordinateur de tels programmes représentera pour un scientifique un engagement incompatible avec son activité en recherche."

Il est intéressant de noter que le transfert croissant de la gestion des crédits de la recherche du cadre national vers le cadre européen ne s'accompagne pas d'une réflexion sur le statut des personnels de la recherche au niveau européen. Cette approche n'a rien de surprenant dans la mesure où les instigateurs de cette politique considèrent comme obsolètes et "anti-économiques" les acquis sociaux obtenus par les travailleurs européens, ils utilisent le cadre européen pour court-circuiter les cadres nationaux dans lesquels s'inscrivent ces acquis. Le modèle proposé, porteur de régression sociale, est un défi de première importance pour les organisations syndicales européennes dans la mesure où l'organisation de la recherche européenne fait partie du "laboratoire des idées" appliquées à d'autres secteurs appartenant encore aux services publics assurés par les états européens. Ce n'est pas s'opposer à la construction européenne que de faire ce constat, mais simplement observer qu'on risque de faire de l'Europe, un repoussoir pour beaucoup de citoyens.

Les collaborations et les échanges internationaux, des idées et des individus, dans le domaine scientifique font partie des pratiques courantes du travail de recherche. Leur approfondissement est une nécessité dont les travailleurs de la recherche sont conscients. Les deux enjeux fondamentaux sont l'acquisition des connaissances et l'accès aux progrès de la recherche biomédicale pour l'ensemble de la population tant au niveau national qu'international. Des exemples récents (médicaments génériques contre le SIDA, test de dépistage génétique des cancers, brevetabilité du vivant, ...) ont montré de façon éclatante les limites de la libéralisation capitaliste et la nécessité, en particulier dans le domaine biomédical, de maintenir et développer des services publics forts. Cet objectif ne peut être atteint sans prendre en compte les hommes, les projets et leur évaluation, les carrières, les salaires, et sans corriger les carences et les travers de la politique scientifique française notamment sa dimension technologique, son interface avec l'industrie, et l'installation d'une technocratie de plus en plus envahissante.

Deux données critiques : les salaires et l'évaluation.

Les salaires. Le problème des salaires prend une dimension préoccupante avec la nécessité de remplacer les très nombreux départs à la retraite (sans compter les départs "normaux". À l'Inserm 481 (23 %) chercheurs partiront de 2003 à 2010 (avec une croissance linéaire du nombre au-delà de 2010). Ceci se passe avec un décalage temporel par rapport au Cnrs, dans un marché du travail particulièrement difficile pour certaines disciplines. L'Inserm risque fort de ne pouvoir recruter ni en nombre ni en qualité et c'est la marque soit de l'incapacité à anticiper des gouvernements qui se sont succédé, soit à une volonté plus pernicieuse d'en profiter

pour faire voler en éclats un statut que beaucoup de chercheurs étrangers nous envient. Il y a donc deux problèmes principaux : la formation des scientifiques et l'attractivité des salaires. Cela fait d'ailleurs plus de 20 ans que le principal syndicat CGT de la recherche demande un relèvement global de la grille des salaires et son harmonisation pour tous les métiers de la recherche. Contrairement à ceci, les organismes, encouragés par les gouvernements, conduisent une politique d'individualisation des salaires qui s'accélère et qui a pour effet notable de concentrer les sur-rémunérations dans les fonctions administratives et sur des scientifiques de haut niveau transformés en démarcheurs de contrats. C'est un phénomène bien connu qu'on appelle **la bureaucratie**.

L'évaluation. Il faudrait un article complet pour développer ce point. L'évaluation conditionne tout le système de recherche et concentre toutes les attaques de ses adversaires. On rencontre beaucoup de mauvaise foi dans les critiques. C'est pourquoi ce qui pourrait paraître comme de la " cuisine interne " pour certains, mérite d'être développé. Combien d'experts étrangers participant à nos procédures d'évaluation ont été surpris par leur qualité, au point de les envier pour leur propre pays. Les critiques classiques portent sur l'influence des syndicats, leur constitution en lobbies et les votes bloqués en commission (critique de Guy Ourisson, président de l'académie des sciences en 1999 et 2000, dans "La Recherche, mai 2002). Il n'est pas aisé, voire impossible, d'avoir un système d'évaluation parfait de la recherche et de ses acteurs et certains travers dus à des excès de corporatisme ont pu parasiter l'évaluation. Cependant, la conduite de l'évaluation a beaucoup évolué depuis 20 ans et le Professeur Ourisson reste sur de vieux clichés ce qui est compréhensible. Notre expérience, à l'Inserm, nous permet d'affirmer que les votes secrets bloqués, permettant les "manœuvres" souterraines des lobbies, sont devenus l'exception et que les classements se font le plus souvent " au consensus", chacun devant donner publiquement ses arguments. Cette procédure est très difficile à détourner à son avantage. Nous pouvons affirmer, par expérience, que ce système basé sur la représentativité d'une partie des évaluateurs (qui ont des comptes à rendre) et en général sur les pairs est certainement la meilleure que l'on puisse concevoir, à condition toutefois d'en respecter certaines règles. S'il y a dérive, les Directeurs Généraux en portent en premier lieu la responsabilité car ils sont seuls à posséder le pouvoir de décision et donc de régulation, dans un dialogue contradictoire permanent avec les instances d'évaluation : chacun explique les raisons de ses avis ou de ses décisions.

Ce qui déplaît fortement, viscéralement, à nos professeurs émérites, et à nos libéraux de tous crins, c'est sa base démocratique contraire à l'individualisme-roi des autres systèmes. La représentativité des élus de la communauté scientifiques est contestée voire rejetée par ceux-ci (bien que dans la plupart des élections, la participation aux votes dépasse 50 %). C'est pourquoi les dirigeants des organismes ont tendance à constituer des comités d'évaluation ad hoc, faciles à manipuler, secrets, donc sans la moindre transparence pour la communauté scientifique, avec une tendance affirmée à faire remonter une grande part de l'évaluation aux comités ad hoc ministériels. Ce type d'évaluation favorise l'auto distribution et les sujets à la mode au détriment de l'émergence. Tout cela prouve que l'émergence et l'excellence ne sont que des alibis pour justifier une politique aux objectifs volontairement masqués. C'est ce qu'on appelle **la technocratie** par opposition à la démocratie, qui dessaisit la majorité des scientifiques de leurs prérogatives légitimes.

Trois principales causes des difficultés de la recherche Française.

La dimension technologique de la recherche. C'est un point sur lequel nous voulons insister car les avancées de la recherche tiennent autant des avancées conceptuelles que du progrès technologique. L'introduction des nouvelles technologies, aussi bien à l'université que dans les EPST, nécessite des moyens et des hommes, les deux font défaut. L'université souffre d'un déficit chronique dans ce domaine, les EPST souffrent également d'une perte chronique de substance qui commence à inquiéter les directions d'organisme : le Cnrs et le Cea commencent à avoir des problèmes, l'Inserm est au bord de l'implosion, d'ailleurs la seule chance pour cet organisme est de s'associer au Cnrs et au Cea pour reconstituer ses plateaux techniques si cela n'est pas trop tard. Ce qui nous conduisait à dire que de bons indicateurs ne rendent pas nécessairement compte de la bonne santé de ce qu'il sont censé mesurer surtout de manière prospective. Investir massivement dans le matériel, c'est possible, mais constituer ou reconstituer l'ingénierie et les corps techniques (avec les compétences multiples qui sont maintenant requises), c'est un travail de longue haleine, pratiquement insoluble dans des disciplines comme l'informatique notamment à cause de la faiblesse des salaires. Mais la raison est plus profonde et d'ordre culturel. Le " mal français " n'est pas son exception en matière d'organisation mais le mépris des universitaires de tout ce qui est technique par rapport à la noblesse de la pensée. Il est révélateur que la majorité des articles sur la recherche ne voient que les chercheurs et oublient qu'à côté d'eux il y a des corps techniques (le technicien invisible, article paru il y a quelques années dans " La recherche ") à qui l'on refuse jusqu'à l'évaluation, le comble du mépris. Ce " mal " est évident à l'université qui est l'organisme qui maltraite le plus ses corps techniques, mais il atteint également par contamination les EPST. Ceci est un des facteurs les plus importants des problèmes de la recherche française.

Les relations de la recherche avec l'industrie. Les corps techniques et, bien entendu, l'ingénierie, sont les meilleurs vecteurs de la valorisation de la recherche. Mais au-delà de ce constat, la politique industrielle de ces dernières années s'est révélée désastreuse du fait des privatisations dans des secteurs aussi stratégiques que l'industrie pharmaceutique (porteuse des biotechnologies) et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Nous assistons à la fermeture des centres de recherche industriels en France, leur réimplantation aux USA ou en Allemagne, à la délocalisation de la production. Or, quelle est la meilleure manière

de coopérer si ce n'est entre équipes de recherche. La loi sur l'innovation est une rustine placée au mauvais endroit, nous avons tenté de nous y opposer, sans succès. Les "start-up" ne sont que des pis-aller qui ne profiteront d'ailleurs qu'aux multinationales, les fonds publics assurant la charge des projets infructueux. Le gouvernement s'est donné comme priorité en matière de recherche, les sciences de la vie et les Sciences TIC (STIC), c'est peut-être bien pour la science (à condition que cela ne se fasse pas au détriment des autres disciplines : politique de créneaux), mais inopérant en ce qui concerne les retombées industrielles. Le problème de la valorisation est donc avant tout du ressort de la politique industrielle. La seule solution est le contrôle renforcé de l'État, voire des re-nationalisations dans les secteurs stratégiques, notamment dans l'industrie pharmaceutique où le critère de rentabilité sociale s'impose devant celui du profit des actionnaires.

Par ailleurs, la France au premier rang de l'investissement public en matière de R&D (indicateur de l'OST), c'est un leurre qui masque des investissements de développement dans l'industrie aéronautique et spatiale (entre autres) et des recapitalisations déguisées. Ces financements sont portés au crédit du BCRD masquant un peu plus l'insuffisance des investissements dans la recherche. Et l'on cria haro sur la recherche !

La technocratie comme méthode de gouvernement de la recherche, un objectif retirer tout pouvoir aux scientifiques. La liberté de recherche revendiquée par les chercheurs, à juste titre, est plutôt la revendication d'une liberté d'initiative. Ce n'est pas "je fais n'importe quoi, n'importe comment", c'est une condition, avec le respect des rythmes individuels, qui "favorise un état d'esprit propice à la création" comme le souligne très justement Pierre Joliot dans son livre "La Recherche passionnément" (Éditions Odile Jacob, février 2001). Cette liberté est fortement entravée par une politique exagérée de recours aux contrats (à l'Inserm, les moyens récurrents des unités représentent seulement 36 % de leurs crédits de fonctionnement, beaucoup moins au Cnrs). La politique de "grants" préconisée par OPV voudrait faire tendre vers zéro, les crédits récurrents pour les remplacer par un unique fond d'intervention ministériel (la contractualisation des organismes va dans ce sens). Ces dernières années, sous l'impulsion conjuguée du gouvernement de droite (Juppé-d'Aubert) puis (Jospin-Allègre), le statut de fonctionnaire a été attaqué simplement en le rendant invivable, en attendant la phase finale, pour bientôt. Les DEA, les doctorants qui représentent l'avenir ont vu leur statut se dégrader malgré de nombreuses interventions. En même temps les structures sont atomisées ou concentrées autour de pôles incohérents. Tout cela étant conduit sans le moindre dialogue avec la communauté scientifique et ses représentants, dans un mouvement "d'harmonisation" et de pilotage européen de la recherche. Dans ce contexte, il y a manifestement une perte de repère qui, au moins provisoirement, va entraîner une perte significative d'efficacité. On retrouve dans la recherche, les mêmes inquiétudes, que dans la population, qui engendrent des réactions de rejet dont la "technocratie libérale" est responsable ; deux concepts théoriquement incompatibles, encore une exception Française !

Si les dernières élections présidentielles ont asséné quelques messages forts, l'un d'entre eux est le rejet du libéralisme aussi bien à la Madelin qu'à la Jospin en matière économique. Mais il n'y a, bien sûr, pas d'équivalence entre les projets sociétaux (PACS, CMU ...) Ajoutons à cela, l'inquiétude de nombreux Français, face à la mondialisation capitaliste triomphante qui pave l'avenir d'incertitudes.

Dans une période où les inégalités sociales se creusent et sont sources des crises politiques et sociales, il nous paraît indispensable de réaffirmer notre attachement vis-à-vis d'un service public de recherche et des nécessaires revalorisations des salaires et des carrières dans les métiers de la recherche. Ces revendications sont indissociables des luttes de l'ensemble des salariés du public et du privé contre la précarité et pour une redistribution des richesses au profit du monde du travail.

=====
***Chercheuse : un quasi-néologisme, dans un univers où les femmes ont beaucoup de difficultés à faire carrière.

Petit glossaire.

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique.

CMU : Couverture Médicale Universelle.

EPST : Établissement Public à vocation Scientifique et Technique.

FNS : Fond National pour la Science.

FRT : Fond pour la Recherche et la Technologie.

INSERM : Institut de la Santé et de la Recherche Biomédicale.

OST : Observatoire des Sciences et Technologie.

PACS : Pacte civil de Solidarité

6ème PCRD : 6^{ème} Programme cadre de la communauté européenne pour des actions communautaires de recherche et de développement technologique (2002-2006). Principal instrument communautaire de financement de la recherche en Europe (budget de 17.5 milliards d'Euros dont 3 pour les sciences de la vie et la santé).

Compte-rendu de la réunion Handicap recrutement le 7 juin 2002 au siège du CNRS.

Par Françoise CORNIERE

Le 7 juin dernier, j'ai représenté le SNTRS-CGT au groupe de réflexion sur le recrutement.

L'ordre du jour était le recrutement des chercheurs. J'étais la seule représentante syndicale. Etaient présents :

- Gyslaine BEC et Madame BERTELLE du bureau de la politique sociale du CNRS.
- Monsieur PES du bureau des concours chercheurs.
- Denise GROSPEAUD, du Comité National, moyens financiers.
- Une représentante du bureau de la politique sociale de l'INRA.
- Monsieur DUQUERROY, qui s'occupe de l'accueil des étudiants handicapés à l'université d'Orsay.
- Monsieur ORIOLA, ingénieur en informatique à Toulouse, recruté sur un poste handicapé.
- Monsieur GUYON, chercheur CNRS à Orsay qui est sourd profond.

La discussion a été très *frileuse* avec beaucoup d'autosatisfaction de la part du bureau de la politique sociale qui se regorge d'avoir progressé puisque cette année il y a 30 postes ouverts au recrutement. Je leur ai fait remarquer que c'était quand même très loin de ce que l'on attendait.

Les thèmes abordés ont été :

- favoriser les stages d'étudiants handicapés.
- le recrutement sur CDD article 27 ouvert aux chercheurs (mais ils n'ont pas de solution car il faudra toujours conserver l'évaluation scientifique).
- aider les étudiants handicapés à poursuivre leurs études (bourse pour étudiants thésards et DEA, allocation de recherche ATER).
- concours. Il y a environ 350 à 400 postes par an. Il pourrait y avoir 2 sortes de concours :
 - Thématiques. Pour un ou 2 profils particuliers ou pluridisciplinaires (informatique par exemple).
 - Banalisé. X postes sur X commissions.

Cette dernière solution semblerait plus viable car il serait peut-être difficile de pourvoir un poste sur une thématique. Il est plus simple de partir d'un chercheur qui est

déjà dans un laboratoire et qui peut s'intégrer dans un poste banalisé. Le jury sera le même que pour les autres candidats. Il faut par contre supprimer la limite d'âge car pour les étudiants handicapés les études sont souvent plus longues.

- contingent d'emplois réservés en parallèle au concours. Il y a une négociation en cours sur le volume des personnes handicapées à intégrer. Je leur fait remarquer que dans le pourcentage des personnes handicapées, il faudrait distinguer les personnes recrutées et celles devenues handicapées en cours de carrière. On pourrait répartir les emplois réservés dans chaque direction scientifique.

Il est clair que comme pour les ITA, c'est l'article 27 (la voix contractuelle pendant un an) qui sera privilégiée. Il faudrait créer un vivier de boursier par département scientifique. Le fonds interministériel qui est de 300 000 euros pourrait alimenter des bourses.

Vient ensuite la discussion sur les moyens :

Avec Duquerroy d'Orsay nous avons fait remarquer que pour les bourses il faudrait un financement supplémentaire et pour les stages dégager du temps donc des postes dans les DRH pour s'occuper de trouver un laboratoire ou service et suivre l'adaptation du poste.

Pour les bourses, il nous est répondu que cela pourrait être une décision de la DG, car chaque établissement crée ses propres bourses pour une durée de 3 à 5 ans.

Pour les moyens, Monsieur PES du bureau des chercheurs nous fait remarquer qu'il s'agit d'un protocole qui n'a pas encore d'application et que l'on pourrait peut-être revenir en arrière (sous-entendu le nouveau gouvernement pourrait très bien ne pas suivre le protocole). Je suis un peu d'accord avec lui sur cette analyse .

Une information nous a été donnée sur la délégation régionale de Lille qui fait des contrats d'apprentissage pour des recrutement de niveau AJT ou T.

F.Cornière : Groupe handicap SNTRS-CGT.
CRHST-UMR 2139 - Tel : 01-40-05-79-18

Tribune libre

La tribune engage la seule responsabilité de ses auteurs...

Embaucher une personne handicapée dans son labo ?

Oui..., pourquoi pas ??...mais...

Par Anita PRIGENT

Les locaux sont-ils adaptés ?

Un travailleur handicapé n'est pas forcément en fauteuil roulant. Toute personne handicapée quelque soit son handicap peut trouver sa place dans le milieu professionnel.

Pour la fonction publique, l'Etat répond à ce problème par la loi du 10 juillet 87, qui précise entre autre :

« L'Etat peut consentir une aide financière aux établissements, organismes et employeurs mentionnés à l'article (L.n° 87-517 du 10 juill. 87) 'L.323-1', afin de faciliter la mise ou la remise au travail en milieu ordinaire de production des travailleurs handicapés. Cette aide peut concerner, notamment, l'adaptation des machines ou des outillages, l'aménagement de postes de travail, y compris l'équipement individuel nécessaire aux travailleurs handicapés pour occuper ces postes, et les accès aux lieux de travail. Elle peut être également destinée à compenser les charges supplémentaires d'encadrement. »

Le CNRS, chaque année consacre de grosses sommes pour l'équipement des labos qui emploient des personnes handicapés parmi leurs ITA et chercheurs. Demander ces crédits d'équipements au Directeur des Ressources Humaines de l'Administration Déléguée.

La personne handicapée aura-t-elle la compétence répondant au travail qui lui sera confié ?

Le service des Ressources humaines du CNRS propose au laboratoire demandeur une personne ayant le niveau professionnel requis ; le médecin du travail confirme son aptitude physique. De plus, des formations sont prévues dans la première année de stage que la personne doit accomplir au laboratoire avant sa titularisation.

Quelle sorte de travail peut-on lui proposer ? Quel profil professionnel doit on définir ? A qui s'adresser pour rencontrer de tels candidats ?

Il est habituel de définir un profil professionnel correspondant aux besoins du laboratoire, que ce soit parmi les catégories A, B, , AGT (des personnels administratifs, ou de bibliothèques,

ou de chercheurs), puis d'en parler aux Directeurs des Ressources Humaines des Administrations Déléguées du CNRS qui reçoivent chaque année de multiples demandes d'embauche de personnes handicapées. Par ce biais peut être proposé un travailleur handicapé stagiaire pour un an correspondant au profil demandé.

On peut aussi envoyer un dossier du profil professionnel du poste demandé à la Cotorep régionale.

L'embauche de cette personne va nous enlever un poste de titulaire ?

Non , les personnes handicapées venant travailler dans un laboratoire occupent la première année, un poste d'agent contractuel stagiaire n'entrant pas en ligne dans le décompte des postes attribués à l'unité de recherche. Et son poste de titulaire sera inclus dans un système de réserve d'emplois par le biais des emplois réservés venant à ne pas être pourvus (décret n° 95-979, art. 10, point 4, infra).

Jusqu'à l'an passé, le CNRS embauchait 12 personnes handicapées par an dans toute la France, maintenant un nombre d'employés handicapés égal à 2.5 % de l'effectif total de ses employés. Ceci est très en dessous de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés car selon la loi du 10 juillet 1987 : *Tout employeur occupant au moins 20 salariés est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel des travailleurs handicapés ou mutilés de guerre ou assimilés dans la proportion de 6% de l'effectif total de ses salariés...Les établissements publics, industriel et commerciaux, sont au nombre des employeurs visés par le présent article.*

Cette année, en 2001, la nouvelle direction du CNRS a décidé d'embaucher 30 personnes handicapées, engageant ainsi une nouvelle politique répondant de plus près à l'obligation d'emploi de personnes handicapées. **Les personnels des Laboratoires se doivent d'être sensibilisés à l'accueil de personnes handicapées et favoriser les bonnes conditions d'insertion.**

Contribution au congrès du SNTRS : L'action syndicale après le 11 septembre.

J.-P. LACHARME

Il n'est pas possible d'actualiser le volet international de la politique syndicale par une simple extrapolation de la mouture du précédent congrès dans la continuité des pratiques anciennes. En effet, dans l'intervalle, nous avons vécu un événement fondamental : les attentats du 11 septembre. On ne peut pas ignorer les conséquences de ces événements sur la politique locale. On ne peut pas isoler la politique de la recherche du contexte global. On ne peut avoir la même pratique du syndicalisme avant et après le 11 septembre. En outre, il est trop patent que les gouvernements, l'actuel, l'ancien, les autres, ne maîtrisent plus rien nulle part (mise à part le niveau du salaire des ministres) et que l'ensemble de la conduite politique se résume plus que jamais à de savants dosages démagogiques. Pilotage à vue : un peu pour les écolos, un peu pour les chasseurs, pour les corses, pour les médecins, très peu pour les salariés, un peu plus pour les patrons, raisonnablement pour la

sécurité avec gros battage médiatique, un soupçon d'éthique pour ne pas se faire traiter de facho, tant et plus au nom de l'Europe, un poil visant à faire croire qu'on résiste aux diktats de la commission européenne, ramper devant la dictature états-unienne sans trop le dire, parler, parler encore, paraître, parader devant les médias et faire tout le contraire de ce qu'on a dit, etc. Bref, suivre le courant où qu'il aille, satisfaire l'intérêt dominant du moment car on ne sait vraiment rien faire d'autre et de toute façon, si ça tourne mal on est peut être responsable mais pas coupable. L'opposition, elle, peut enfin s'opposer dans cette même logique d'impuissance. Et lorsqu'une telle cuisine se pratique au niveau mondial, notre petit syndicat, que voulez-vous qu'il fasse ? Ben la même chose que diable ! Nous ne sommes pas des génies. Mais puisque cette pratique-là ne me satisfait d'aucune façon, j'en préfère une autre quitte à déplaire. Faut-il n'en point parler au syndicat ?

1) La signification fondamentale du 11 septembre 2001

Chaque pays de chaque région du monde doit désormais prendre une décision. Ou vous êtes avec nous, ou vous êtes avec les terroristes.

George Debeuliu BUSH. 20 sept. 2001

La signification fondamentale du 11 septembre 2001 est la rebipolarisation du champ politique et idéologique global (mondial). Avant 1989 le monde est bipolaire (*Est/Ouest* ou *capitalisme/socialisme*). De 1989 à septembre 2001, il est transitoirement unipolaire : mondial capitalisme

centré sur l'état états-unien (SVP, ne dites plus "américain", c'est vexant pour les autres). Depuis le 11 septembre 2001, le monde redevient sommairement bipolaire : *contre-terrorisme/terrorisme* ou *Bien/Mal*. De toute évidence, l'état états-unien avait un réel besoin du 11 septembre.

2) Pourquoi la forme unipolaire ne pouvait plus durer.

Toute forme nécessite une contre forme qui la limite, la contredit et s'y oppose pour exister. En gagnant la guerre froide, le mondial capitalisme perd la contre forme qui le justifiait et devient le Grand Tout qui n'est plus contenu par rien que ses propres contradictions (Enron, WorldCom, crise argentine, krach boursier !). Les contre formes économiques, politiques et culturelles qui polarisaient le monde du XXème siècle disparaissent : *capitalisme libéral/ socialisme bureaucratique, démocratie/ totalitarisme, culture/ propagande* sur une interface, *socialisme/ capitalisme, dictature du prolétariat/ démocratie bourgeoise 'formelle', culture prolétarienne/*

culture marchande sur l'autre interface. Quelle que soit la réalité concrète des attentats du 11 septembre, ceux-ci créent bien la contre forme nécessaire à l'ultime survie du mondial capitalisme : contre forme sommaire, virtuelle et provisoire car limitée à une simple polarisation *contre-terrorisme/terrorisme, forces du bien/ axe du mal* sur la première interface. L'autre interface ne contient qu'une image spéculaire et fantasmagique de la première. Notez qu'*Al Quaida* ne parle que par la voix de l'état-major états-unien ou de ses satellites¹. Il ne peut donc exister aucun débat entre des parties opposées et aucun débat tout court d'ailleurs : le système n'est que virtuellement bipolaire. Voyez

combien les moyens militaires prodigieux mis en jeu pour combattre cette contre forme fantasmatique sont largement supérieurs à ceux mise en jeu pendant la guerre froide ou la seconde guerre

mondiale. Tôt ou tard il faudra bien régénérer cette contre forme évanescence par quelque action terrible et sanglante.

3) Le mondial capitalisme est la forme la plus moderne de l'état totalitaire.

On peut lui attribuer la structure suivante :

(a) *un premier cercle compact* : le complexe militaro-industriel états-unien. Etat-major, services spéciaux (CIA, NSA, FBI) ainsi que le états-majors d'un certain nombre de très grosses entreprises multinationales (armement, pétrole, etc.). Noyau dur inconditionnel illustré par Bush, Cheney, Rumsfeld, Rice et consort. C'est le ventre de la bête.

(b) *un second cercle d'agents objectifs* ou sympathisants : structures similaires des principaux états occidentaux et autres multinationales, responsables politiques de premier plan, noyaux dirigeants des organismes internationaux. Entre autres : Chirac, Jospin, Blair, Berlusconi et *tutti quanti*. Le G7, le FMI, l'OCDE, la banque mondiale, l'ONU, l'OTAN ... Noyau mou, parfois capable de critiques voilées et honteuses. (Au passage, avez vous remarqué la ressemblance entre le logo de l'OTAN et la croix celtique des fascistes d'Occident ?)

(c) *un troisième cercle diffus et mouvant* : tout ce qui de près ou de loin trouve un intérêt direct dans l'établissement de l'ordre nouveau quitte à en partir lorsque la configuration changera (dont les états russes, chinois, pakistanais pour des raisons opportunistes).

Ce proto état mondial est totalitaire car il maîtrise et manipule presque totalement toutes les forces politiques qui pourraient lui être opposées. A la différence du nazisme et du stalinisme pur jus, l'enfermement et l'extermination massive ne lui sont pas systématiquement utiles quoique les guerres régionales qu'il inspire fassent des centaines de milliers de victimes par an depuis des décennies (dans la continuité de l'impérialisme). Il impose unilatéralement ses règles hors la loi internationale aux autres états : il est l'état voyou par excellence. Il n'accepte aucune remise en question publique de son rôle. Il ne maîtrise cependant pas du tout la propre absurdité de ses discours, l'illogisme à répétition de la propagande dont il nous abreuve et que le simple bon sens suffit à démonterⁱⁱ.

La forme nouvelle présente notamment le symptôme de l'inflation exponentielle du sens. Le dérisoire, le futile, le gadget et le rien foisonnent, les contraires coexistent au sein d'absurdes étrointes, les tabous millénaires s'effondrent. On prétend créer du plein ou de la valeur à partir du rien. A l'inverse, le solide peut imploser dans le néant. L'idéologie du mondial capitalisme ne suit guère d'autre loi que celle de l'augmentation de l'entropie : elle est de plus en plus bruitée.

3bis) Le paradigme sioniste.

Le problème israélien (il ne faut plus dire palestinien) est révélateur par son rôle paradigmatique. La forme du conflit local opposant Israël à ses voisins est la reproduction en miniature (et en pire) de l'opposition de l'état états-unien (le nouveau peuple élu) à ses "terroristes". Le support inconditionnel de Bush à Sharon est donc très naturel. On ne peut s'en offusquer. L'étude simultanée de ces deux formes semblables est

nécessaire à la compréhension de l'ordre nouveau. Les deux cas illustrent l'exemple du glissement d'un état démocratique bourgeois dans une forme totalitaire nouvelle : intoxication idéologique majeure en politique intérieure, brutalité digne des nazis en politique extérieure. Notre très faible réaction (en tant que syndicat CGT) devant cette politique ne manque pas d'étonner.

4) Le recul idéologique.

Il y a un peu plus de vingt ans, il était politiquement correct chez nos amis de mentionner la situation "globalement positive" des pays socialistes (c'est-à-dire néo-staliniens). La disparition de ceux-ci a entraîné tout naturellement celles des formes politiques et syndicales néo-staliniennes qu'ils suscitaient. Le basculement d'une contre forme à une autre (1989-2001) s'accompagne du silence

pesant de la pensée révolutionnaire et, chez nous, du remplacement de celle-ci par l'humanisme bêlant et la gesticulation protestataire ("*Nous exigeons que ..*", "*Nous n'accepterons pas que ..*".) qui forment désormais la base de la pensée syndicale (s'il en est encore une). Le discours a remplacé l'action dans le syndicat comme ailleurs. Le plus étrange est la chose suivante : il y a quinze ans,

l'antiaméricanisme était encore le pré carré d'une certaine gauche à laquelle appartenait la CGT. Depuis le 11 septembre, cette gauche là est comme frappée de stupeur. Les USA que l'on critiquait jadis seraient-ils devenus vertueux depuis ? Soyons sérieux : nous sommes confrontés à la forme géopolitique la plus monstrueuse qui ait jamais existé !

Il nous faut retrouver nos marques qui sont à la frontière de la forme nouvelle quitte à nous faire traiter de 'complices du terrorisme'ⁱⁱⁱ par les militants du 'politiquement correct'. Refusons ce chantage idéologique. Cette démarche doit se retrouver dans le combat syndical.

5) Nouvelles frontières. Nouvelles luttes.

C'est la question centrale : comment se situer politiquement et syndicalement au sein de l'ordre nouveau ? Le capitalisme est touché à mort. Même agonisant il demeure létal. Par quelle forme sera-t-il remplacé ? Certainement pas par le socialisme néostalinien des années cinquante. Nous ne pouvons qu'être attentif à l'émergence de la forme nouvelle afin d'en accélérer et en soutenir les effets positifs. Toute lutte pour maintenir les formes anciennes en déshérence doit être abandonnée : c'est perdre son temps et son énergie. Il est notoirement inutile de s'accrocher aux formes générées par l'état nation. On peut y être sentimentalement attaché, ça ne sert plus à rien (alors, Centre *national* de ..., Syndicat *national* de ..., n'ont plus qu'une durée de vie limitée). Les luttes sont mondialisées et dans

l'affaire nous (français, occidentaux, agent de l'état) sommes situés dans le second cercle de l'exploiteur et de l'agresseur localisé dans les hauts quartiers du monde. Nous profitons de la situation. Il n'est pas jusqu'au Rmiste qui ne croque un peu de la plus value générée par le prolétaire oriental. L'Europe n'existe que comme sous forme évanescence de la forme mondial capitaliste déliquescence. Comment pourrait-elle résister ? Mondialisons nos ambitions ! Le front des luttes est délocalisé. Il est vital de construire un syndicalisme intelligent, universel, la nouvelle forme syndicale issue des luttes émergentes. Pour ce faire, il faut vouloir donc commencer par vouloir vouloir. Voulons-nous vouloir ?

*

ⁱ Une des premières préoccupations états-unienne de la guerre d'Afghanistan a été d'éliminer toute liberté d'information sur le terrain afin de former un discours unique et absurde.

ⁱⁱ Cf. l'article de Harold Pinter « *Le sourire du monstre* » p. 44 dans Courrier International 613-614-615 du 1^{er} Août 2002. Lu après avoir rédigé cet article. Je cite notamment le passage : *Arrogants, indifférents, méprisant la loi internationale, à la fois déniaient toute compétence à l'ONU mais n'hésitant pas à la manipuler au besoin, les Etats-Unis sont aujourd'hui la puissance la plus dangereuse que le monde ait jamais connue – un authentique « Etat voyou », mais un état voyou d'une puissance économique et militaire colossale. Et l'Europe – surtout le Royaume Uni – est à la fois complaisante et complice ou, comme le dit Cassius dans Jules César : « Et alentour cherchons des yeux nos tombes sans honneur. »*

ⁱⁱⁱ Il y a pire : ne voilà-t-il pas que les opposants à la vision états-unienne de l'histoire se font traiter de 'révisionnistes'. Les vrais nazis, ceux qui écrasent les peuples innocents sous des tonnes de bombes high tech crient 'au nazi !' quand on les contredit ? C'est hallucinant, mais voilà bien l'usage pervers du paradigme sioniste dont je parlais plus haut. L'injure est encore plus scandaleuse quand elle provient d'un camarade de la CGT.

Compte-rendu d'un colloque sur l'éthique dans les organismes de recherche

Par Gwen TERRENOIRE, section Iresco

Un colloque inter-organismes s'est tenu le 3 octobre 2002 sur le thème des « démarches éthiques » actuellement réalisées dans les organismes de recherche français, essentiellement les EPST.

On peut rappeler à ce sujet que la demande de création de comités d'éthique dans les organismes était formulé initialement au cours du CIRST du 15 juillet 1998. Le point 3 consacré à « l'ouverture aux questions de société », développait les notions suivantes :

« Les organismes doivent mener une réflexion relative aux conséquences des recherches qu'ils mènent, aussi bien en termes de risque potentiel que d'acceptabilité pour la société. Chaque organisme devra se doter d'un comité d'éthique dont les avis et les rapports devront être publics. Les organismes ont responsabilité en matière d'information du public et de vulgarisation scientifique et technique, au titre desquelles ils pourront organiser des débats publics. »

A partir de ce cadrage, qui mettait l'accent sur l'aval des recherches, les conséquences, mais non sur l'amont (choix des objets de recherche, conditions du travail scientifique ...), il était intéressant de pouvoir voir, à partir de bilans présentés par des responsables de chaque comité d'éthique (CE) comment les organismes ont interprété cette demande. Etaient représentés les CE du CNRS, Inra, Cirad, Ird, Inserm et l'Espace éthique de l'AP-HP).

Evidemment il existe déjà une très grande diversité dans la manière dont les divers CE ont défini leurs objectifs et organisé leur travaux. Mais ce qui est peut-être le plus significatif, certains organismes ont favorisé la mise en place d'autres initiatives tournées volontairement vers des échanges avec les personnels, sans être toujours dépendantes du CE. A cet égard le Comets du CNRS avait sans doute le bilan le plus pauvre, l'ancien président n'a pu rendre compte que de quelques rapports sur des problèmes généraux. A la différence des autres EPST, le Comets ne s'est pas engagé dans l'animation/sensibilisation des personnels. En revanche, les autres organismes sont en train d'expérimenter des méthodes de travail permettant d'associer très directement les personnels dans la réflexion (ex. journées thématiques à l'INSERM) et l'élaboration de projets déontologiques, ou autres guides de bonnes pratiques (ex. IRD).

Au CNRS, un nouveau comité doit être mis en place prochainement, suite à une décision de la Directrice

Générale en date d'août 2002 qui définit ses missions, les modalités de saisine, la composition Il commencera à fonctionner probablement en 2003. La décision de la DG mériterait un examen critique par le syndicat.

De ce colloque ressortent plusieurs enjeux qui doivent nous intéresser :

- à mes yeux, le principal enjeu concerne la démocratie : est-il possible de concevoir un comité d'éthique autrement que comme un « comité de sages », dont les réflexions sont menées en un lieu fermé aux personnels qui sont pourtant les premiers concernés individuellement et collectivement par les questions éthiques suscitées par l'activité de recherche telle qu'ils la vivent tous les jours ? Ce qu'on pourrait appeler l'animation et la sensibilisation du milieu, à condition de jouer le jeu de la participation effective des personnels aux réflexions, surtout si elles doivent mener à l'élaboration de chartes ou autres guides déontologiques, est à cet égard un enjeu de toute première importance ;
- si on accepte ce point de départ, d'autres questions suivront, notamment le degré d'indépendance du comité à l'égard de la direction de l'organisme ? Qui peut saisir le comité ? Quelle sera la portée des recommandations ?

Le projet de document d'orientation pour le prochain congrès du SNTRS montre que le syndicat n'a pas attendu un quelconque comité d'éthique pour être sensible au questionnement éthique relatif à la recherche et que sa propre réflexion est déjà bien engagée à partir de son analyse des conditions sociales entourant et pesant sur la démarche scientifique aujourd'hui. Il serait souhaitable que l'expression de ces préoccupations puisse se faire connaître au-delà du syndicat. Il me semble que cela contribuerait à ce que les questions d'éthique ne soient pas abordées dans un monde d'idées détachées de toute réalité sociale, mais qu'elles soient toujours liées à l'expérience quotidienne des acteurs de la recherche.

**Dans le cadre de la discussion prévue au Congrès
sur l'évaluation, voici une réflexion de la section de Lille
pour les dossiers de carrières.**

A PROPOS du décret 2002 – 682 du 26 Avril 2002

*Gérard PONCHEL
Membre de la C.E. du SNTRS – CGT*

**Ce nouveau décret, publié au J.O. du 2 mai 2002 traite des conditions générales
d'évaluation de notation et d'avancement des fonctionnaires.**

Ce nouveau décret me semble particulièrement important et aurait mérité que l'UGFF et tous les syndicats de la Fonction Publique s'y intéressent. En particulier nous avons certainement été consultés avant que le texte ne soit présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique. L'extrait de *FONCTION PUBLIQUE* N° 97 et mars 2002 me semble assez édifiant.

On va transformer la notation des fonctionnaires et l'appréciation d'ordre générale du chef de service, basées sur la valeur professionnelle de l'agent, et même sur son aptitude à exercer des fonctions spéciales, plus particulièrement des fonctions correspondant au grade supérieur, en un entretien d'évaluation, en tête à tête avec le supérieur hiérarchique. De plus il sera formalisé par un compte rendu établi par le supérieur hiérarchique direct, et communiqué à l'agent.

Objet de cet entretien :

Résultats professionnels obtenus, au regard des objectifs assignés

On peut s'interroger et s'inquiéter sur la façon dont ce texte va être mis en œuvre, car il n'y a aucune information sur les modalités de concertation mises en place

Rôle des structures représentatives de base :
Conseils de service, Conseil de laboratoire, Equipe

Conditions d'organisation et de fonctionnement du service.

Il me semble que dans ce domaine l'autoritarisme va prévaloir, le responsable décide seul, et l'entretien

d'évaluation servira à bien faire entrer dans la tête de l'agent ce qu'il a décidé. Il me semble logique que les personnels d'un service puissent être consultés collectivement sur les projets de réorganisation, ou tout au moins que l'on recueille l'avis de leurs représentants.

Besoins de l'Agent en formation...

La formation professionnelle est un droit reconnue par la loi N° 83 – 634 du 13 juillet 1983, il semble que ce texte n'aborde que le point de vue en matière de formation, du responsable et que l'agent n'a qu'à s'exécuter

Compte tenu des missions qui lui sont imparties

Sur la question des missions il semble effectivement logique que des évolutions soient accompagnées d'une formation de base sérieuse, compte tenu de la rapidité de l'évolution des connaissances .

On pourrait souhaiter que cette qualification soit prise en compte dans l'évaluation de l'agent

Des perspectives d'évolution professionnelles en terme de carrière et de mobilité

Il peut également porter sur la notation .

Je considère que cet entretien DOIT porter sur la notation et faire l'objet d'un réel débat entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct

Villeneuve d'Ascq le 3 Septembre 2002

A PROPOS DES DOSSIERS DE CARRIERE 2001

SECTION DE LILLE

La délégation régionale du CNRS Nord Pas de Calais Picardie semble beaucoup s'intéresser aux dossiers de carrière, comme elle l'avait déjà fait en 2001 ; de plus elle présente sans aucune concertation deux documents :

L'entretien d'appréciation des I.T.A. du CNRS, qui semble parfois reprendre les principes de certaines méthodes " patronales ". Ce document n'a jamais été présentée, dans le cadre d'une concertation, avec les représentants des personnels, discutée et pourquoi pas négociée dans sa conception et ses modalités d'application.

Support de conduite de l'entretien d'appréciation des I.T.A. du CNRS, qui est la formalisation du dossier évoqué ci dessus. Pour le SNTRS-CGT, il s'agit de bien apprécier l'objectif poursuivi par le CNRS, et **pour tous les I.T.A. de défendre votre intérêt.**

On peut même se demander si les Responsables de laboratoire ont été réellement associés à l'élaboration de ce document, et non pas consulté pour la forme. En effet le travail qui leur est demandé est considérable :

--- prendre connaissance de la **CHARTE**, et se convaincre du contenu idéologique (Page 2 à 10, plus le résumé Page 11 et 12)

--- apprendre la **règle du jeu**, il est possible de s'interroger si nous sommes tous des joueurs concernés par cet amusement.(page 13 et 14)

--- bien étudier le **guide de préparation**, il nous semble que cette partie (du travail) est exclusivement du ressort du responsable (page 15 à 17). Il n'est pas inutile de signaler qu'il leur sera nécessaire de s'imprégner du sens donné à un certain nombre de termes (page 1 à 20), ce sens ne correspondant pas toujours au sens que l'on trouve dans un dictionnaire normal (par exemple le Larousse en deux volumes)

donc lire un document de vingt pages, en comprendre les divers objectifs, et bien évidemment appliquer le tout à l'ensemble des I.T.A. du laboratoire ou du service, d'une façon équitable !

Tout cela pour remplir votre dossier de carrière (et non un " dossier carrière " !), proposé par le CNRS pour l'année 2002 et qui comprend :

- une rubrique d'un maximum de 14 lignes : **Description des activités de l'agent**

- une autre plus synthétique de 12 lignes : **Appréciation générale du Directeur**

tout cela pour ça ! ? ?

Quel est l'enjeu avec le dossier de carrière ?

Officiellement il s'agit **d'apprécier**, chaque année l'activité de chaque agent, donc **votre activité** comme le précise le **statut** des personnels des **E.P.S.T.** (décret 83- 1260 du 30 décembre 1983) et notamment :

Article 74 pour les I.R.

" **l'activité des Ingénieurs de recherche** est appréciée chaque année dans les conditions prévues par le statut général des fonctionnaires" , il en est de même pour les autres catégories d'I.T.A.

En fait ce dossier de carrière qui devrait consister essentiellement à justifier une demande d'échelon accéléré, une proposition de changement de grade ou de corps, **au choix**, a d'autres objectifs : vous contraindre à rentrer dans le moule, à vous juger sur les objectifs décidés unilatéralement, mais certainement pas en Conseil, de laboratoire ou en conseil de service Vous trouverez ci dessous les extraits de divers textes législatifs relatifs à cette question qui concerne l'ensemble des fonctionnaires.:

1° la loi 83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires, qui stipule dans son article 17:

" **les appréciations générales** attribuées aux fonctionnaires et exprimant leur valeur professionnelle leur sont communiquées

2° la loi 84-16 du 11 janvier 1984 qui prévoit au chapitre VI :

notation,avancement,mutation,reclassement :

Article 55 : Le pouvoir de fixer les notes et **appréciations générales exprimant la valeur professionnelle des fonctionnaires.....est exercée par le chef de service**

Article 57 : L'avancement d'échelon est fonction à la fois de l'ancienneté et de la **valeur professionnelle** des fonctionnaires

Article 58 : l'avancement de gradepeut avoir lieu au choix par appréciation de la valeur professionnelle des agents

NOTATION – AVANCEMENT DES FONCTIONNAIRES

3° le décret (59-308 du 14 février 1959), relatif aux conditions générales de notation et d'avancement des fonctionnaires précise :

Article 3 :

Il est établi pour chaque fonctionnaire, une fiche annuelle de notation comportant

1° La note chiffrée

2° L'appréciation d'ordre général du chef de service chargé de la notation, exprimant :

- la valeur professionnelle du fonctionnaire, compte tenu notamment de ses connaissances professionnelles de son efficacité du sens de l'organisation et de la méthode dans le travail des qualités dont il a fait preuve dans l'exécution du service.

- cette appréciation indique en outre, les aptitudes de l'intéressé à l'exercice de certaines fonctions spéciales et plus particulièrement des fonctions correspondant au grade supérieur.

Pour le SNTRS-CGT **votre dossier de carrière** repose essentiellement sur ces textes législatifs ou réglementaires évoqués ci dessus. Certes le dossier du CNRS est loin d'être parfait, il faut cependant savoir qu'il a été imposé par la Direction. Effectivement il s'appuie sur une description des activités, qui vous ont été dévolues au cours des années précédentes. Il n'y a pas de place pour évoquer les aspects d'une situation professionnelle pouvant être amenée à évoluer. Cependant les **appréciations** doivent porter essentiellement sur les **activités**, les **compétences** qui ont été réellement **mises en œuvre**.

Par exemple si le laboratoire de recherche envisage une évolution importante dans un thème de recherche, l'acquisition d'un nouvel équipement, et il sera nécessaire que faire bénéficier l'agent ou les agents concernés, d'une formation sérieuse.

Avec l'entretien d'appréciation des I.T.A. du CNRS on est très loin de cette orientation, il n'est plus question d'élaborer en commun les modalités d'une organisation collective d'une activité scientifique. L'individualisation des activités revient en force. Votre entretien se passe en tête à tête avec le responsable d'équipe, on va vous imposer des objectifs, et vous serez jugé sur la façon dont vous y avez répondu .

Pour ce qui est de votre formation initiale il vous suffit chaque année de détailler l'évolution de vos diverses études, Il vous reste très peu de place pour vous exprimer, dans votre dossier de carrière, vos aspiration en matière de formation, pour demander une formations spécifique à votre activité professionnelle, soit en préparant un examen (formation qualifiantes), soit dans le cadre de la formation professionnelle. Il est cependant nécessaire de préciser que vos besoins en formation ne sont pas évalués à partir de votre dossier de carrière, mais dans un autre cadre le plan de formation de l'unité, éventuellement un plan individuel de formation

Votre dossier de carrière CNRS 2001

La version date au moins de 1995, et comprend trois parties qui tiennent dans trois quart de page!

Description des activités de l'agent :

Missions
Place dans l'organisation de l'unité
Autonomie
Responsabilités de l'agent

Appréciation générales du Directeur ou du responsable :

.....
.....
.....

Observations et complément d'information de l'agent :

.....
.....
.....

Précisons qu'il existe une page quatre, supplémentaire qui stipule :

Appréciations complémentaires pour un changement de grade de corps

.....
.....
.....

Cette partie est à remplir par le responsable, et peut comporter des éléments beaucoup plus précis de façon à faire apparaître votre réelle qualification.

Vous pouvez aisément constater qu'il y a une certaine similitude entre le texte du décret relatif à la notation et l'avancement des fonctionnaires, et le document mis en œuvre par la Direction du CNRS

Il est tout à fait logique qu'au moins une fois par an notre responsable, le responsable d'équipe, de

service fasse le point d'une façon formelle avec l'ensemble de ses collaborateurs. Il semble même souhaitable que cette concertation soit beaucoup plus régulière, par principe, et soit formalisée une fois par an.

Cependant il est possible de se demander **pourquoi l'administration de la Délégation Régionale** veut-elle imposer un tel carcan, une telle pesanteur, un tel formalisme ? **sans aucune consultation des représentants des personnels ?**

Qu'en est-il de l'entretien d'appréciation des ITA du CNRS ?

Simultanément avec l'envoi des dossiers de carrière la Délégation Régionale fait parvenir un document de trente deux pages portant cet intitulé, somme toute sans beaucoup de rapport avec le sujet qui vous concerne. Il est possible cependant de s'interroger **pourquoi un tel " pavé " ?** alors que le document officiel, celui qui sera examiné par les élus de la C.A.P. tient en deux pages maximum.

Il est nécessaire de rappeler qu'au niveau national lorsque le CNRS veut modifier un arrêté concernant le fonctionnement , un règlement, des modalités de fonctionnement concernant les agents, il se doit de **consulter le Comité Technique Paritaire (C.T.P.)** Il va de soi que cette consultation est formelle

Au SNTRS - CGT, nous regrettons cette absence totale de discussion avec les représentants des personnels, le Délégué Régional semble ignorer les représentants des personnels que sont les représentants syndicaux. Et pourtant il s'agit de Votre carrière, du fonctionnement de votre laboratoire.

Le sommaire peut susciter une certaine interrogation

La Charte	pages
2 à 10	
Les points clés de la charte (c'est le résumé)	page
11	
La règle du jeu (guide patronal pour vous isoler)	pages
13 et 14	
Le guide de préparation)	pages
15 à 20	
(à l'entretien, c'est pour vous !	
Support de l'entretien(quel casse croûte !)	page
21 à 32	

Pour notre part il n'est pas question d'approuver de telles modalités sans analyser avec vous, les personnels CNRS toutes les conséquences. Nous souhaitons organiser des débats, avec les principaux concernés, vous les I.T.A, vous informer des aspects dangereux de cette opération.

Nous contestons le caractère très " patronal " des questions posées, des **engagements** qui **vous seront imposés** ou que vous serez sensés prendre, bien évidemment sans que le CNRS ne s'engage ! :

<p>Votre dossier de carrière</p> <p>Description des activités actuelles de l'agent</p> <ul style="list-style-type: none"> Missions Place dans l'organisation Autonomie Responsabilités 	<p>Ce qui est proposé par l'entretien</p> <p>Objectifs et bilan des activités de l'année écoulée</p> <p>Evolution de la fonction et des activités</p> <p>Evaluation des actions et des besoins de formation</p> <p>Détermination des projets pour l'année à venir</p> <p>Organisation de l'environnement du travail</p> <p>Communication interne à l'unité</p> <p>Cet entretien là semble essentiellement destiné</p> <p>à vous culpabiliser sur le passé</p> <p>à vous faire prendre des engagements pour l'année à venir !</p>
---	---

Certains points ne sont pas abordés, et pourtant méritent que la Direction du CNRS apporte des éléments de réponse :

- quelles seront les possibilités de promotion pour l'année 2002.
- Ne risque - t - on pas de constater que les dès sont pipés d'avance, le Responsable sait très bien quel est l'agent qu'il voudra proposer.
- Quel bilan peut-on faire des entretiens menés pour l'année 2001 ?

--- Quelle est la proportion de dossiers très favorable, élaborés d'une façon objective par le Responsable, par rapport aux

- dossiers simplement classés, par rapport qui ne seront pas pris en considération B.
- Que faire pour améliorer les dossier
- Que faire pour tenter d'améliorer les conditions de travail
- Plusieurs questions restent en suspend

<p>Votre dossier de carrière a pour but d'apprécier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vos fonctions de travail, - vos responsabilités 	<p>Quels sont les engagements du CNRS pour votre carrière ? Vos promotions ?</p>
---	---

SNTRS-CGT Section de Lille – USTLM.A.S.S. 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CED

A propos du projet de "Pôle d'Astrophysique Spatial d'Ile de France regroupant la Fédération d'Astrophysique d'Ile de France et l'Observatoire de Paris"

Par la Section IAS Orsay

La section SNTRS-CGT de l'IAS a étudié les documents fournis au Conseil de Laboratoire du 5 mai 2002, et a analysé les explications données par la Direction du laboratoire, en particulier le 31 mai dernier.

Il s'agit de la création d'une Fédération d'Astrophysique d'Ile de France regroupant l'IAS, l'IAP et le SAp du CEA avec un "pôle spatial" dont le but affiché est de

- favoriser la création d'équipes projet multi-laboratoires,
- harmoniser les investissements pour les moyens d'essais
- procurer un cadre plus large pour la prise en compte de maîtrises d'oeuvre d'instruments focaux, voire de missions spatiales comme les micro-satellites,

en permettant de doter le pôle de personnels ayant des qualifications absentes des laboratoires, mais disponibles ailleurs.

Il s'agit de la ^{nième} mouture d'un projet visant à réorganiser de façon importante le travail dans nos laboratoires et qui s'insère dans une entreprise plus vaste, à l'échelle nationale (voir le rapport Debouzy/Rougeron, ou le projet PREMISS à Toulouse). Le syndicat a déjà organisé à ce sujet une discussion interne le 29 novembre 2001 et publié un document restituant les débats et faisant la synthèse¹. La section de l'IAS soumet ici sa première analyse du dernier projet, aux personnels et organisations syndicales des laboratoires spatiaux, dans le but d'aider à la sauvegarde de la structure actuelle des laboratoires, ainsi qu'à celle du statut des personnels.

Au point de départ, il y a le fait que l'astrophysique, la recherche spatiale (en dehors de quelques secteurs liés à l'environnement), ne sont pas dans les priorités de l'Union Européenne ni du gouvernement (anciens et nouveau), ni de la Direction du CNRS. Aussi l'hypothèse retenue par l'INSU de ne remplacer que 70 ou 75 % des départs d'ITA (nombreux à partir à la retraite) est-elle le facteur clé pour comprendre la finalité de ce projet. Ce taux de remplacement est même envisagé à 50% par certains responsables.

Le principe de base conduisant à ce projet de Pôle est bien connu : on part d'une affirmation ("la structure actuelle des laboratoires "spatiaux" n'est plus adaptée"), on sélectionne "habilement" les causes en simplifiant outrageusement ("la complexité croissante des instruments spatiaux et l'augmentation des sous-traitances industrielles"), et on se place dans un cadre présumé figé, inéluctable

¹ S'y reporter. Pour en avoir une copie (papier ou fichier .pdf) s'adresser à la section de l'IAS ou au BN du SNTRS-CGT.

("contexte de maîtrise des coûts et de stagnation des moyens mis à disposition des laboratoires"). La création des Pôles "spatiaux" est alors présentée comme la seule solution capable, à terme, de sauver la recherche spatiale.

La structure des laboratoires est-elle réellement inadaptée ?

Le document signé par MM. Lagage (SAp CEA Saclay), Puget (IAS), Couturier (Obs Paris), Bougeret (LESIA), Lamarre (LERMA) et Fort (IAP) proclame en postulat :

La politique d'instrumentation spatiale en Sciences de l'Univers a été organisée dès les années 1970 autour de laboratoires dotés de personnels techniques et possédant l'ensemble des métiers nécessaires à la conception et la réalisation d'instruments embarqués dans des nacelles ballons ou des satellites. La complexité grandissante des instruments au foyer des grands observatoires de l'Agence Spatiale Européenne, l'opportunité nouvelle de maîtrise d'oeuvre sur des micros ou mini-satellites, l'émergence d'industriels capables de prendre en charge tout ou partie de la réalisation des instruments, et le poids grandissant de la partie opération en vol et analyse des données, font que la structure actuelle des laboratoires "spatiaux" n'est plus adaptée à ce nouveau contexte.

Certes, nos laboratoires connaissent d'énormes difficultés d'ordre technique et d'ordre administratif, mais la première cause en est la suivante : la complexification des instruments spatiaux ne s'est pas accompagnée d'un effort adapté de recrutement massif de jeunes ingénieurs. A l'opposé, les ingénieurs confirmés partent à la retraite, bien souvent sans avoir pu transmettre leur savoir faire à une relève, capable par ailleurs, de par leur formation, de faire évoluer les métiers. Le recours systématique à des CDDs, que nous condamnons, ne peut masquer et encore moins résoudre ces problèmes. Seule une minorité de problèmes critiques trouve une solution grâce à un saupoudrage de quelques recrutements, la plupart du temps réclamés depuis plusieurs années par les Directions des laboratoires.

Face à leurs problèmes, les laboratoires n'ont pas attendu la création de superstructures pour engager des collaborations, dans le respect de leurs politiques scientifiques respectives et dans celui des statuts des personnels. De même, les laboratoires font-ils appel à des sous-traitances industrielles depuis longtemps, notamment pour la réalisation de sous-systèmes réalisés en grande quantité dans l'industrie. La sous-traitance tend malheureusement à se généraliser par manque de moyens dans les laboratoires, avec en contrepartie des problèmes de délais rallongés, de mauvaises transmissions d'informations (volontaires ou non), ou encore de gestion

des interfaces dans le cas de sous-traitants multiples. Le problème de la passation des marchés vient encore compliquer la situation. Compliquer les règles des marchés au lieu de les simplifier relève d'une volonté politique et non pas d'un problème de structure ! Pourquoi des organismes comme l'INSU par exemple, avec du personnel statutaire de la fonction publique, ne pourraient-ils pas se voir dotés des moyens nécessaires pour aider les laboratoires dans leurs problèmes administratifs ?

Le contenu des Pôles préserve-t-il le fonctionnement et la nature des laboratoires ?

Selon les documents et les explications de la direction, les grosses expériences doivent se faire dans un cadre particulier (un contrat ou groupement temporaire) avec des personnels statutaires affectés et des personnels précaires recrutés pour la durée de l'expérience, ces derniers étant gérés par une unité mixte de service (UMS). Cette UMS s'occuperait également des transferts de technologie, c'est-à-dire des aspects de valorisation (découlant de la loi sur l'innovation). Ce schéma ressemble beaucoup à celui du projet de nouveau synchrotron SOLEIL envisagé dans un cadre déréglementé, hors des statuts des laboratoires du CNRS. Il ressemble aussi aux plates-formes techniques prévues dans le cadre des génopoles. Il est bâti dans le seul souci de *conduire des grands projets spatiaux et de créer un environnement administratif et juridique propre à l'établissement et au suivi de sous-traitances industrielles.*

Il y a tout lieu de craindre de voir les laboratoires vidés de leur substance au profit des grosses expériences, de voir casser les services techniques en privilégiant la structure par projets ainsi que les activités de R&D. Il s'agit en fait d'organiser la sous-traitance cette fois au niveau de la conception des expériences et non plus au seul niveau des réalisations. Dans cette perspective de

dépérissement des laboratoires réduits à des locaux accueillant des équipes exclusivement dédiées chacune à un gros projet, la Fédération vient donner une couverture scientifique à l'ensemble. Le rôle fondamental de chaque laboratoire dans la définition de ses stratégies scientifique et technique, dans la gestion de ses personnels est certes réaffirmé, mais que restera-t-il comme possibilités de réaliser des projets qui ne font pas l'unanimité dans le Pôle ?

Dans ces conditions, la cohérence du laboratoire et la diversité du travail de chaque agent deviennent problématiques. Les petites expériences ne pourront même pas démarrer si il leur manque un ou deux ingénieurs clés qui seront affectés prioritairement et quasi exclusivement à une grosse.

Ceci nous ramène à la diminution programmée du nombre d'ITA.

Conclusions : il nous semble que les solutions aux problèmes des laboratoires peuvent et doivent être réalisées sans toucher au statut des personnels ni remettre en cause le principe des financements des laboratoires. Avant de parler de synergies avec des "partenaires" extérieurs aux EPST, commençons d'abord par préserver les synergies qui existent et qui ont fait leur preuve, c'est à dire préservons la structure des laboratoires, avec leurs équipes intégrées scientifiques-ITA.

Première solution pour les labos : pérenniser leurs savoir faire (l'architecture mécano-thermique par exemple), embaucher des jeunes ITA et Chercheurs titulaires, qui peuvent très bien faire évoluer les métiers dans les labos, et simplifier les règles des marchés au lieu de les compliquer.

Dernière minute

Nous venons de nous apercevoir qu'une erreur s'est glissée dans le rapport d'activité...

Rectificatif au rapport d'activité :

Au chapitre « Le CAES » : « De la présidence CGT à la présidence CFTD » au bas de la page 5 du BRS n°381, un manque de précision nous amène à rectifier les deux premiers alinéas :

« A la proclamation des résultats des élections, le 21 décembre 2000, les scores étaient sans appel : nous perdions un point, un élu et, du fait d'un renversement d'alliance, la présidence du CAES.

Le SGEN-CFTD voulait à tout prix cette présidence, il l'a obtenue en modifiant le règlement intérieur du CAES promettant au SNPTES-UNSA d'obtenir un poste au bureau national du CAES en augmentant le nombre d'élus de 11 à 12. Le revirement du SNCS-FSU s'alliant au SGEN, au SNIRS et au SNPTES, achevait le travail. Nous sommes passé au CAES d'une gestion collective au sein des instances, à un régime de caractère présidentiel ».

Retraites

Jospin ou Raffarin, ne nous laissons pas mener en bateau

Par René MALZIEU

Dès après les élections prud'homales du 11 décembre (ce qui souligne l'importance du vote CGT), le gouvernement va entreprendre des consultations sur les retraites. C'est au début de 2003 que doivent s'ouvrir officiellement les négociations. C'est dire que 2003 va être une année capitale pour l'avenir de notre système de retraites. Des milliards sont en jeu. Sont concernés aussi bien les retraités que les actifs jeunes et moins jeunes, les travailleurs du public que ceux du privé, les ita que les chercheurs. On l'a vu dans les sondages, la question des retraites constitue l'une des préoccupations essentielles des Français. Les tristes aventures survenues aux travailleurs d'Enron, de World Com, de Vivendi, les difficultés de France Télécom, ont permis de mieux comprendre la nocivité des retraites fondées sur la capitalisation et conforté le système par répartition. Quant à la mésaventure du CREF qui, après des mesures drastiques, vient d'évoluer vers la capitalisation, elle montre combien est aléatoire un système fondé sur un petit nombre d'adhérents. Il en est de même d'une épargne-retraite par entreprise (voir les difficultés de la SNCF). Pour éviter les fluctuations des retraites, la globalité du système rassemblant le maximum de cotisants est la meilleure garantie. - Le mot d'ordre contre la loi Tomas, abrogée après 3 ans de tergiversations par le gouvernement précédent, "fonds de pension, fonds de couillons" est plus que jamais d'actualité. Seul le maintien et l'amélioration des pensions dans le cadre de la répartition et la solidarité peuvent permettre d'assurer une retraite dans la sécurité, ce qui suppose l'abrogation des lois Balladur-Veil. On pourrait réfléchir aussi à un fond d'équilibre qui ne soit pas conditionné par les lois du marché. Pour les fonctionnaires, la revalorisation du point d'indice, l'intégration des primes et indemnités permettraient aussi d'assurer une retraite satisfaisante aux agents.

Le problème, c'est qu'il y a de multiples moyens pour réduire le niveau des retraites à une peau de chagrin sans avoir l'air d'y toucher. On peut combiner les effets de l'indexation sur les prix (comme dans le privé) et non sur les salaires (comme dans la Fonction Publique), l'augmentation du nombre d'annuités pour une retraite à taux plein (ce que veulent faire Chirac, le Medef et d'autres), développer la précarité (qui a progressé beaucoup depuis 5 ans), porter de 10 à 25 "les meilleures années", exonérer l'épargne retraite des cotisations sociales...etc...La "retraite à la carte" de Chirac est prévue pour faire sauter le droit à la retraite à 60 ans. Les fonds de pension sont là pour occuper le terrain laissé libre par la dégradation de la retraite par répartition ou des retraites type Fonction publique. Les "fonds de pension à la française" de Chirac, le fond de réserve de Jospin fondés sur la capitalisation font partie du même arsenal contre la répartition. Bien sûr, si des travailleurs veulent s'assurer un

plus pour leur retraite, par exemple en versant au "plan partenarial d'épargne salariale volontaire"- institué par la loi

Fabius, malgré les réserves de la CGT-- fondé lui aussi sur la capitalisation, ils peuvent le faire, mais il faut qu'ils soient vigilants sur la gestion de leur argent et sur le fait que cette épargne ne se fasse pas aux dépens de leurs salaires. Car le patronat veut peser sur les salaires et utiliser le plan d'épargne salarial comme des fonds de pension.

Le gouvernement Raffarin a son plan contre les retraites

Le gouvernement Raffarin reste, pour le moment, muet sur les retraites. Mais il ne faudrait pas croire que le péril est conjuré, car le gouvernement Raffarin n'a pas abandonné le programme Chirac et trouve un terrain somme toute déjà partiellement dégagé par la politique du gouvernement antérieur.

La première question qui se pose est celle des finances. Ne tournons pas autour du pot : il est évident que le poids financier des retraites va progressivement s'accroître de toute façon quel que soit le système. Il faut donc dégager les ressources nécessaires, de l'ordre de 4 points supplémentaires, en 2040, du PIB qui d'ici-là aura doublé. De plus, n'oublions pas que tout accroissement du taux de natalité apporte des ressources pour les retraites. De même que tout recul du chômage. Et n'est-il pas normal que la Société prenne en compte l'allongement de la durée de vie ? Cela nécessite de transformer le système de prélèvement sur les richesses créées en faveur des retraites, sinon celles-ci s'amenuiseront progressivement pour laisser une place de plus en plus grande aux plans d'épargne- retraite, en réalité fonds de pension plus ou moins déguisés.

Ce ne sont pas les propositions qui manquent pour préserver les retraites par répartition (voir les propositions de la CGT), mais la volonté politique. Quant aux retraites de la Fonction Publique, elles sont imputées au budget de l'Etat ; c'est donc à lui de dégager les crédits pour respecter ses engagements. Or les actifs et les retraités n'ont rien à attendre du gouvernement Raffarin, si ce n'est par la lutte.

Ce gouvernement, dans l'attaque qu'il prépare contre les retraites,, ne part pas de rien :

- La loi Balladur Veil de 1993 (allongement de la durée des cotisations de 37,5 annuités à 40 annuités, 25 meilleures années au lieu de 10) qui n'a pas fini de faire des ravages si on laisse les choses en l'état, et n'a pas été abrogée sous la législature précédente, mais dont les "mérites" ont été abondamment vantés par les rapports Charpin, Teulade et le

COR (Conseil d'Orientation des retraites, créé par Jospin).

- La perte de pouvoir d'achat des retraites au fil des années (non-indexation sur les salaires pour le privé, blocage des salaires, CSG, RDS...)

- Les campagnes menées depuis des années contre la retraite du statut de la Fonction Publique (37,5 annuités, 6 derniers mois). Depuis des années est entreprise une campagne médiatique d'envergure contre les fonctionnaires qui a atteint son apogée au moment de la déclaration de Jospin de mars 2000, prônant la retraite à 40 annuités pour les fonctionnaires sous prétexte d'équité.

- N'oublions pas non plus qu'au sommet européen de Barcelone en 2002, Chirac et Jospin ont signé la déclaration décidant d'allonger l'âge de la retraite à 63 ans.

Raffarin va poursuivre la tâche dans des conditions plus favorables. La longue intoxication contre les fonctionnaires ne manquant pas de peser, les fonctionnaires risquent d'être isolés dans l'opinion, si la CGT ne mène pas une grande campagne sur l'enjeu que représente le statut de la fonction publique pour tous les travailleurs. Pour Raffarin comme pour son prédécesseur, il faut faire sauter l'obstacle que constitue ce statut sur le chemin de l'allongement à 40 annuités et de la dégradation de toutes les retraites.

En ce qui concerne les retraites, le maintien des 37,5 annuités pour les fonctionnaires, le retour aux 37,5 annuités, l'indexation sur les salaires et le retour aux 10 meilleures années pour le privé, la retraite à 60 ans à taux plein vont être les enjeux de la période qui commence.

La CGT a un rôle décisif à jouer

Les récentes négociations avec le Medef sur la pérennité du droit à la retraite à 60 ans ont bien montré où veut en venir le patronat et les limites de la combativité des autres centrales syndicales.

Dans son appel à l'Action Nationale des 25 et 26 septembre, la CGT a énuméré ses propositions : droit à la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement minimum de 75 % revalorisé comme les salaires, validation des

périodes d'étude, d'apprentissage, de recherche de premier emploi à partir de 18 ans... La CGT a repris maintenant la revendication de 37,5 annuités pour tous qu'elle avait mis le bémol à la fin de la dernière législature (l'UGFF l'avait oubliée le 21 mars)". Félicitons nous –en !. N'oublions pas que la CGT avait fortement appuyé les travaux du COR lequel avait la retraite des fonctionnaires dans le collimateur et vantait les mérites de la loi Balladur Veil. La CGT propose fort justement de nouvelles mesures de financement afin de dégager les ressources nécessaires. Au Zénith, le 10 septembre, le tonus y était. Face au gouvernement, nous en aurons bien besoin !." Qu'on cesse de nous prendre pour des analphabètes ou des imbéciles" s'est écrié Bernard Thibault au Zénith ! Et d'ajouter : "l'avenir des retraites dépend de l'intervention des salariés, de la mobilisation de tous", AUTREMENT DIT "TOUS ENSEMBLE POUR DÉFENDRE NOS RETRAITES". À éviter donc, comme cela a été fait, d'envoyer les retraités manifester seuls le 21 mars 2002, tandis que les actifs étaient envoyés à Barcelone, le 14 mars, pour s'opposer à la privatisation d'EDF*, alors qu'à Barcelone on faisait passer in catimini l'allongement de l'âge de la retraite à 63 ans. Pendant la législature de la gauche plurielle, la CGT a manqué de combativité, et d'initiatives pour impulser la lutte. Le brusque changement de ton et de fond, entre la fin de la législature Jospin et le début de celle de Raffarin, doit rendre les travailleurs vigilants sur l'indépendance syndicale. Ne nous laissons pas mener en bateau. La CGT doit travailler à rassembler actifs et retraités dans les luttes, en toute indépendance par rapport à tout gouvernement. En aucun cas, la CGT ne doit être utilisée comme instrument de conquête ou reconquête du pouvoir. Après les déceptions subies, les travailleurs attendent que soit mise en échec la politique libérale qu'elle soit le fait de la droite ou de la gauche.

Le 20 septembre 2002

* Remarquons que le marché français de l'électricité s'est déjà "ouvert", sous le gouvernement précédent, à 30 % par le biais de la création d'entreprises indépendantes (Energie du Rhône, SNET ...) et qu'EDF a pris des parts dans des entreprises privées en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Grande-Bretagne, au Brésil....!

CREF (COMPLEMENT RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Des milliers de fonctionnaires lésés*

Par René MALZIEU, retraité.

Les 45000 adhérents du CREF (ex-MRI-FEN (qui ont déposé près de 4 milliards d'euros, depuis sa création) avaient jusqu'au 15 septembre pour décider de leur maintien ou de leur retrait de la mutuelle qui connaît de grandes difficultés financières. La CGT avait, dès le départ, critiqué le système.

Ces difficultés sont de plusieurs ordres

- Mauvaise gestion ; les dirigeants du CREF n'ont pas tenu compte de l'allongement régulier de la durée de vie des cotisants et donc de l'allongement du temps de versement des retraites !
- Le 22 mars 2001, une ordonnance a transposé deux directives européennes de 1992 :

-La première oblige à la constitution de provisions en fonction de cette évolution. Les dirigeants du CREF se sont bien gardé de dénoncer le danger et de le combattre. Financièrement, Le CREF était, en 2001, dans l'incapacité de faire face

-De plus une deuxième directive impose de ne considérer comme produits de retraite que ceux relevant de la capitalisation.

La MGEN, la MFP... ont accepté de créer une nouvelle structure, l'UMR (union mutualiste de retraite). L'UMR a reçu aussi le soutien financier de la MAIF, de la CASDEN...

Cette nouvelle structure est fondée uniquement sur la capitalisation (comme la PREFON vantée par les gouvernements successifs). Le CREF devient alors un fond de pension. Comme tout fond de pension, la future UMR sera assujettie aux résultats du marché financier avec les aléas que cela comporte (voir France Télécom, Vivendi, Alcatel, sans parler d'Enron, World Com...) Elle

sera aussi soumise aux problèmes démographiques (comme le système par répartition). Avec les départs massifs à la retraite au cours de prochaines années, UMR et PREFON devront trouver une masse d'adhérents pour faire face. Pas facile pour un secteur restreint.

Déjà en octobre 2001, les pensions avaient été rognées de 16 % et les cotisations augmentées. Premier coup dur pour les adhérents ! Mais ça n'a pas suffi.

Pour les 62000 qui ont résilié leur contrat, la perte va être lourde, car ils ne récupéreront qu'une partie de leur versement qui ne sera plus exonérée de l'impôt. Quant à ceux qui sont restés, leur pension va encore être rognée.

- Enfin, il semblerait, selon un rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) qu'il y ait eu dans la gestion des problèmes de dysfonctionnement. Le rapport a été transmis au Parquet. Il s'en est suivi neuf mises en examen dont celle de René Teulade, auteur du fameux rapport adopté en janvier 2000 par le Conseil Economique et Social et qui ébauchait l'attaque contre le statut de la Fonction Publique dont allait s'inspirer Jospin en mars 2000.

La morale de cette histoire : luttons pour préserver et améliorer la retraite Fonction Publique et ses acquis, tous ensemble avec les salariés du privé pour lesquels elle sert de référence.

* Un Comité de défense et d'information des Sociétaires et ex-sociétaires du CREF (CIDS) s'est constitué qui conteste devant la justice la démarche et le comportement des dirigeants du CREF.

Fin de la tribune libre pour ce numéro

A vos plumes...à vos mël...

pour la suite de la tribune de discussion du 24 congrès...

Si les délais sont trop courts pour rééditer un nouveau BRS d'ici le congrès avec les contributions qui arriveraient, nous les adresseons en mël.

A PROPOS DU CREF

Une pétition circule à propos du CREF qui nous a été transmise par l'UGFF . Nous l'avons adressée en mël à tous les adhérents du SNTRS, ne connaissant pas ceux d'entre vous qui sont souscripteurs du CREF.

Arrêtons la guerre avant qu'elle ne commence !

IRAK

Déclaration de la CGT du 12/9/2002

« ...Le monde a besoin de paix : c'est la première condition du développement durable.

La CGT est sûre d'exprimer un point de vue majoritaire chez les salariés en exhortant le Président de la République, le Premier Ministre et le Parlement à s'opposer fermement à une intervention militaire injustifiée et dangereuse.

L'ONU doit faire respecter les résolutions qu'elle a adoptées concernant l'élimination des armes de destruction massive et le contrôle des armements que le pouvoir irakien doit accepter. C'est cette option que l'Europe doit faire prévaloir. Dans le même temps, la levée de l'embargo et des sanctions doit être effectuée. Ces mesures qui frappent durement la population ont fait la preuve de leur inefficacité et de leur nocivité. Le peuple irakien doit d'abord accéder à tous les produits de première nécessité si l'on veut vraiment qu'il retrouve la confiance dans la possibilité d'un avenir démocratique.

Les Etats Unis n'ont aucune légitimité pour déroger au droit international. Ils ne peuvent faire leur propre loi au prétexte de la lutte antiterroriste, sauf à créer de nouvelles tensions dans le monde. Le peuple américain devrait comprendre qu'il n'y a pas de solution durable pour sa sécurité dans une conception unilatérale qui fait fi de la coopération étroite entre les nations pour garantir la sécurité collective. »

PALESTINE

Déclaration de la CGT du 23/9/2002

Après deux attentats suicides, par ailleurs dénoncés par l'Autorité Palestinienne, le gouvernement israélien a décidé une nouvelle agression contre le gouvernement palestinien en assiégeant et en transformant en champ de ruines le siège de l'Autorité.

Le but avoué est de contraindre à l'exil le Président Arafat et de détruire l'Autorité Palestinienne. La CGT condamne cette opération injustifiée et irresponsable qui, une nouvelle fois, anéanti la moindre possibilité de progresser vers la paix.

La CGT exige la levée immédiate de l'état de siège et demande au gouvernement français et à l'ONU d'agir au plus vite pour faire cesser cette agression.

Communiqué du bureau national du SNTRS-CGT

NON A LA GUERRE !

Le SNTRS-CGT appelle les travailleurs du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA, de l'IRD, à se mobiliser pour empêcher la guerre contre l'Irak que veut déclencher l'Administration Bush.

Bush veut faire régner dans le Monde l'intérêt des U.S.A. et de leurs multinationales.

La guerre est toujours une catastrophe pour tous les peuples.

Elle est toujours l'occasion de renforcer l'exploitation des salariés, de restreindre les libertés publiques, de sabrer les budgets sociaux.

Nous demandons au gouvernement français de refuser de participer à une guerre contre l'Irak et d'agir pour empêcher le déclenchement des opérations militaires projetées par les Etats-Unis.

Villejuif, le 23 septembre 2002

Indécosa

L'avenir d'EDF et de GDF

c' est aussi l'affaire des usagers



Usagers du gaz et électricité, une seule solution : agir ensemble pour le développement du service public.

En qualité d'association de consommateurs nous avons constaté que la mise en concurrence voulue par le gouvernement entre France Telecom et n'a pas conduit à une baisse des factures de téléphone.

Le gouvernement Raffarin vient d'annoncer devant le Parlement son intention d'ouvrir le capital d'EDF et de GDF, pour développer la concurrence entre les différents opérateurs.

Aujourd'hui, EDF et GDF ont, de par la loi de nationalisation, le monopole de distribution. La distribution est placée sous la responsabilité des collectivités territoriales (*communes, communautés de communes ou d'agglomérations*) au travers d'un traité de concession.

Nous considérons que l'électricité et le gaz ne sont pas des marchandises comme les autres.

EDF et GDF incarnent, dans l'esprit des Français, plus encore après les tempêtes de décembre 1999, une réponse solidaire à nos besoins, fondée sur l'égalité de traitement, sur l'égalité de prix, sur l'aménagement du territoire, la sécurité.

Nous, usagers, devons faire entendre notre voix dans le débat sur l'évolution du service public nationalisé annoncée par le gouvernement !

Consultés l'an passé sur nos attentes en matière de service public, à plus d'un million, nous avons demandé plus de solidarité, plus de garanties pour chacun, plus de prise en compte de l'avenir de la planète et de l'environnement.

Le crack électrique en Californie, la faillite d'ENRON et le récent scandale de World-com nous le rappellent, la Bourse et le marché ne se marient pas avec le long terme. Parce que l'électricité et le gaz sont essentiels à la vie de chacun et à l'économie du pays, leur production, leur transport et leur distribution ne peuvent être abandonnés aux seules forces du marché.

Avec les salariés des industries électrique et gazière et leurs représentants, pesons ensemble, pour le

développement d'un service public de qualité, au plus près des préoccupations de la population !

L'introduction de la concurrence dans le secteur électrique et gazier a conduit en Europe à la suppression de plus de 300 000 emplois et à une dégradation des garanties individuelles et collectives des salariés.

La création d'emplois pour toutes les catégories de la population, jeunes, moins jeunes, qualifiés ou non, est aussi une de nos préoccupations. Nous qui agissons pour une consommation citoyenne responsable, nous souhaitons un équilibre entre le social d'une part, la consommation et l'environnement d'autre part.

Nous ne nous résignons pas à la diminution des emplois et à la dégradation de la qualité du service rendu aux usagers. La fermeture des points d'accueil à la clientèle détériore le service public de proximité que nous souhaitons voir amélioré.

Emplois, statuts et garanties collectives des salariés, conditions d'exercice et de développement du service public, ne relèvent pas que des seuls agents d'EDF et de GDF, comme le laisse entendre le Premier Ministre qui réduit la concertation aux seules organisations du secteur.

C'est aussi notre affaire, à nous les usagers du gaz et de l'électricité, car il s'agit de la vie de tous !

Nous, usagers de l'électricité et du gaz, nous voulons agir pour que le service public se développe et s'améliore en termes de qualité et de coût. Le droit à l'énergie est un enjeu de cohérence et de justice sociale pour tous. Il devrait être inscrit dans la charte des droits fondamentaux européens.

C'est pour cela que nous vous appelions, le 3 octobre 2002, à participer à la manifestation nationale.

INDECOSA = Votre association pour l'information et la défense des consommateurs salariés.

Association nationale Indecosa : 263, rue de Paris 93516 MONTREUIL Cedex - TEL : 01 48 18 84 26 - FAX : 01 48 18 84 82.

Vous avez également des antennes locales dans les UL et UD de Paris et la Province.

Petit rappel : Adhérents au SNTRS-CGT vous êtes automatiquement affilié à l'INDECOSA